

**ALGÉRIE - CHINE**  
**Lancement réussi d'Alcomsat-1: le Président Bouteflika et son homologue chinois échangent les félicitations**  
P. 24

**SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT SUR LE CLIMAT "ONE PLANET SUMMIT"**  
**M. Messahel prend part mardi à Paris au Sommet sur le Climat (MAE)**  
P. 24

**LUTTE CONTRE LE TERRORISME:**  
**Messahel: «les résultats du Forum d'Oran de haut niveau seront soulevés lors du prochain sommet africain à Addis Abeba»**  
P. 6

**M. SMAÏL CHERGUI:**  
**«Les pays africains doivent à se préparer fermement au retour de près de 6.000 terroristes ayant combattu au Moyen-Orient»**  
P. 6

## P A R L E M E N T

LE MINISTRE DES FINANCES, ABDERRAHMANE RAOUIA L'A SOULIGNÉ :

# « La hausse des prix aucunement liée à l'opération de tirage de billets de banque qui n'a d'ailleurs pas commencé »



● Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia a affirmé dimanche que la hausse des prix des produits de consommation n'était aucunement liée à l'opération de tirage de billets de banque dans le cadre du financement non conventionnel, qui n'a d'ailleurs pas commencé.  
P. 4

**JUSTICE**  
**M. Louh :**  
**Ouverture d'une enquête judiciaire sur le jeu vidéo «Baleine bleue»**  
P. 3

**PROTECTION DE L'ENFANCE**  
**M<sup>me</sup> Nouria Benghebrit**  
**appelle à la conjugaison des efforts pour protéger les enfants des dangers des jeux du monde virtuel**  
P. 3

**LE MINISTRE DU TOURISME**  
**M. MERMOURI :**  
**« Appel à la généralisation de la numérisation pour faciliter l'octroi d'agréments aux agences de tourisme et de voyages »**  
P. 3

**ARMÉE**  
**57<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DES MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE:**  
**2 structures de l'ANP baptisées de noms de Chouhada à Adrar**  
P. 5

## SANTÉ

**HÉPATITE C :**  
**Vers la guérison pour tous**  
P. 12-13

**HISTOIRE**  
**COMMÉMORATION DU 11 DÉCEMBRE 1960 :**  
**M. Zitouni :**  
**«Ressusciter l'histoire et préserver les acquis de la Révolution»**  
P. 17

## F T BALL

**LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/8<sup>e</sup> JOURNÉE)**  
**ES SÉTIF-USM ALGER :**  
**les Sétifiens visent la 2<sup>eme</sup> place**  
P. 21

## MDN

**LUTTE CONTRE LE TERRORISME**  
**5 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés à Batna et Mila**  
P. 3

## DEMAIN À L'HÔTEL SOFITEL

## Signature d'accords entre Algerac et l'ILAC

Suite à la reconnaissance internationale obtenue auprès de l'«ILAC» (International Laboratory Accreditation Cooperation) et de l'organisme régional Européen «EA» (European Cooperation for Accreditation), l'organisme algérien d'accréditation (Algerac), organise une cérémonie au cours de laquelle seront signés les accords BLA et MRA, demain

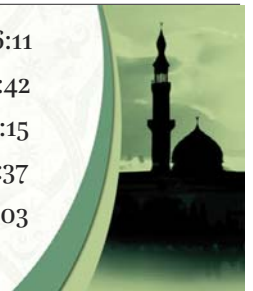
mercredi 13 décembre à partir de 17h à l'hôtel Sofitel d'Alger. Cette cérémonie sera rehaussée par la présence du président de l'EA, M. Thomas Facklam, d'un membre de l'exécutif de l'ILAC, de nombreuses personnalités nationales et étrangères ainsi que de représentants diplomatiques accrédités en Algérie.



## Horaire des prières

Mardi 23 Rabi Rabi al-Awwal 1439

|         |       |
|---------|-------|
| Fajr    | 06:11 |
| Dohr    | 12:42 |
| Asr     | 15:15 |
| Maghreb | 17:37 |
| Isha    | 19:03 |

DEMAIN AU FORUM D'ECHAÂB  
Conférence-débat sur :  
«La loi de finance 2018»

Le Forum du quotidien Echaâb, abritera mercredi 13 décembre à partir de 11h, une conférence-débat consacrée à l'analyse de la loi de finance 2018. La rencontre sera animée par plusieurs experts en économie dont Farid Benyahia et Bachir Messaitfa.

DEMAIN À L'AURASSI  
Lancement d'une nouvelle application de transport

L'entreprise algéro-américaine «Ya-Technologie», procédera mercredi 13 décembre à partir de 9h30, au lancement d'une nouvelle application de transport «Yassir», accessible par Smartphone. Cette application propose entre autres, une solution de transport grâce à la géolocalisation.

DEMAIN À L'USTHB  
155<sup>e</sup> numéro de  
l'émission «Rendez-vous avec l'Histoire»

Le musée national du moudjahid, organise mercredi 13 décembre à partir de 14h à Université des sciences et de la technologie (USTHB) Houari-Boumediène de Bab Ez-zouar, le 155<sup>e</sup> numéro

de l'émission «Rendez-vous avec l'Histoire» sous le thème «La participation de chacun dans l'enrichissement de la mémoire nationale avec des informations, des documents et des objets historiques».

HÔTEL LAMARAZ ART  
Journée d'étude sur  
l'entrepreneuriat vert

La ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables, Mme Fatma Zohra Zerouati, présidera ce matin à partir de 8h30 à l'hôtel Lamaraz Art (Kouba), l'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur «L'entrepreneur vert et les initiatives écologiques de la société civile, pour une transition vers une économie verte en Algérie».

LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR  
Rencontre avec  
l'historien Fouad Soufi

Les éditions ANEP, organisent cet après-midi à partir de 14h30 à la librairie Chaïb Dzaïr sise 1, avenue Pasteur Alger-Centre, une rencontre avec l'historien Fouad Soufi autour des événements du 11 décembre 1960.

SALLE IBN KHALDOUN  
Projection  
du film «ça»

Le film d'horreur américain réalisé par Andrés Muschietti «ça», sera en projection ce soir à partir de 21h à la salle Ibn Khaldoun.



## Météo



|             | Max | Min |
|-------------|-----|-----|
| Alger       | 13° | 07° |
| Oran        | 14° | 06° |
| Annaba      | 18° | 11° |
| Béjaïa      | 15° | 08° |
| Tamanrasset | 19° | 07° |

LE 16 DÉCEMBRE À  
LA SALLE IBN ZEYDOUN  
Concert de Jazz  
Fusion avec le  
quintette de Jorge  
Pardo «Djinn»

En collaboration avec le ministère de la Culture, l'ambassade d'Espagne en Algérie et l'Institut Cerventès d'Alger organisent, samedi 16 décembre à 19h à la salle Ibn Zeydoun (Riad El Feth), un concert de Jazz Fusion avec le quintette de Jorge Pardo «Djinn».

CONSTANTINE  
Engouement pour le  
salon de l'informatique

La 3<sup>ème</sup> édition du salon de l'informatique, organisé chaque année par la faculté des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) de l'université Abdelhamid Mehri Constantine 2, a été caractérisée hier à son ouverture par une grande affluence d'étudiants. Baptisé "veille technologique et innovation estudiantine", ce salon de trois jours est destiné à l'ensemble des universitaires mais aussi aux différents partenaires et professionnels dans le domaine des nouvelles technologies. Se voulant une rencontre pour rapprocher davantage l'université de ses partenaires socio-économiques, cette manifestation scientifique vise, à l'instar de ses deux premières éditions, à mettre en lumière l'évolution spectaculaire que connaît l'informatique et à créer une émulation au sein des étudiants. Lors de la cérémonie d'ouverture, le recteur de l'université Abdelhamid Mehri, Pr Mohamed El Hadi Latreche a appelé l'ensemble des acteurs de la faculté des NTIC à faire de ce salon "un label de qualité" et à œuvrer à lui apporter une dimension internationale affirmant qu'il faudrait capitaliser les diverses conventions signées avec les universités étrangères.

TOURISME  
Appel à la généralisation  
de la numérisation  
pour faciliter l'octroi  
d'agrèments aux agences  
de tourisme et de voyages

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Hassen Mermouri, a mis l'accent dimanche à Alger sur l'importance de généraliser la numérisation au profit des opérateurs du secteur touristique pour faciliter, comme première étape, l'octroi des agrèments aux agences de tourisme et de voyages. Dans une déclaration à la presse à l'issue de sa supervision du lancement officiel de la plate-forme numérique consacrée à l'octroi des agrèments aux agences de tourisme et de voyages, le ministre a rappelé l'importance de "l'élaboration d'un système informatique pour fournir des prestations dans différents domaines touristiques, notamment au profit des agences de tourisme, comme première étape, ainsi que dans le domaine de l'investissement, le soutien des artisans et la facilitation de l'octroi d'autorisations d'exploitation hôtelières via Internet et autres prestations".

MAGHNIA  
Journée d'éducation  
au profit des enfants  
diabétiques

L'Association des diabétiques de Maghnia organise ce matin à partir de 9h, une journée d'éducation pour les enfants diabétiques sous le thème «Alimentation des enfants diabétiques et l'importance de l'auto-surveillance glycémique». Au programme : Formation des paramédicaux sur l'alimentation des personnes diabétiques, la sensibilisation sur l'autocontrôle glycémique et conférences animées par des médecins et spécialistes.

JEUDI À BOUMERDÈS  
Journée de chirurgie  
générale de l'hôpital  
de Thénia

Le Centre islamique de Boumerdès, abrite jeudi 14 décembre, les travaux de la 1<sup>ère</sup> Journée de chirurgie générale de l'hôpital de Thénia Rabah-Bitat.

## JUSTICE - M. TAYAB LOUH, A ANNONCÉ DIMANCHE À ALGER : Ouverture d'une enquête judiciaire sur le jeu vidéo "Baleine bleue"

Le ministre de la Justice, garde des sceaux, Tayab Louh, a annoncé dimanche à Alger que l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a procédé, en coordination avec les parquets compétents, à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur un jeu vidéo en vogue sur les réseaux sociaux internet connu sous le nom de "Baleine bleue" et qui pousse les enfants au suicide.

Invité de l'émission "Hi-war Essaa" de la Télévision algérienne, M. Louh a indiqué, en réponse à une question liée à ce jeu vidéo, que "la justice s'acquitte de sa mission dans la lutte contre la cybercriminalité, et que l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a ordonné en coordination avec les parquets compétents l'ouverture d'une enquête".

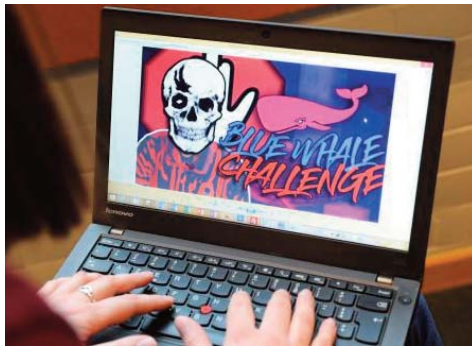
"Les premiers résultats de l'enquête font état d'un décès en rapport avec ce jeu mais pour ce qui est des autres cas de décès, aucun lien n'a été établi à ce jour", a affirmé le ministre, précisant que l'enquête suit son cours.

L'intervenant a en outre indiqué que conformément à la loi, l'organe de prévention "a instruit les fournisseurs d'accès à Internet de retirer tout ce qui est lié à ce jeu et qui n'est pas autorisé par la loi", soulignant que la loi autorise ce dernier "s'il venait à constater une quelconque infraction de ce type, à ordonner le retrait du contenu".

Si ce dernier n'est pas retiré en vertu du code pénal, cela entraînera des sanctions d'ordre pénal".

L'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication "a cité quelques sites web, a ajouté le ministre précisant que les résultats seront révélés par l'enquête". M.

Louh a, par ailleurs, appelé les familles à assumer pleinement leur rôle pour protéger leurs enfants, et incité les organes d'information à ne pas médiatiser outre mesure ces faits, rappe-



lant que l'Algérie accorde un intérêt particulier à la protection de l'enfance à travers les clauses du Code pénal et la mise en place de structures et de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.

Par ailleurs et à l'occasion de la célébration du 69e anniversaire de la Proclamation universelle des droits de l'homme, M. Louh a indiqué que l'engagement de l'Algérie sur la voie des principes et des valeurs de la déclaration universelle des droits de l'homme émane des affres du colonialisme subis pendant de longues années, durant lesquelles ses droits et libertés ont été confisqués.

"Notre pays a adhéré très tôt à cette déclaration et ratifié toutes les conventions, a-t-il rappelé. La promotion des droits de l'homme est une "conviction claire" dans le programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, comme en témoignent les réformes en profondeur engagées dans le secteur de la Justice et la révision de la Constitution en 2016 qui a constitutionnalisés le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), a souligné le ministre.

Abordant la liberté d'ex-

pression et de la presse, et l'indépendance de la magistrature, M. Louh a précisé que "300.000 crimes de diffamation avaient été enregistrés en 2016 contre près de 2000 affaires analogues au premier semestre de 2017".

"À l'heure actuelle, il faut mettre l'accent sur l'éthique en général et la déontologie du journalisme en particulier", a-t-il insisté, précisant qu'une réflexion était engagée sur la création de chambres judiciaires spécialisées dans ce type de crimes.

Concernant les élections locales du 23 novembre 2017, le ministre a affirmé que "l'essentiel pour l'Algérie est que les rendez-vous électoraux prévus par la Constitution soient respectés quelles que soient les circonstances", ajoutant que les dernières élections "se sont déroulées dans le calme à l'exception de quelques altercations entre certains concurrents, partis et militants et cela existe dans tous les pays".

"Les altercations signalées au procureur général, font l'objet de poursuites judiciaires conformément aux lois de la République", a-t-il affirmé, indiquant que les tribunaux et commissions

administratifs ont tranché concernant les recours conformément au code électoral.

"L'Algérie a franchi de grands pas" dans le processus d'instauration de la démocratie, qui exige "la contribution de tout un chacun dans le calme et la sérénité", a-t-il souligné. M. Louh a indiqué par ailleurs que l'Algérie est signataire de la convention internationale de lutte contre la corruption et a procédé à l'adaptation de ses législations relatives à la lutte contre la corruption, ajoutant que la dernière mesure prise par le président de la République était la constitutionnalisation de l'Office national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC).

Il a précisé que "la base de la lutte" contre ce fléau est la prévention par la mise en place de mesures préventives au niveau de toutes les institutions concernées, soulignant que la démarche doit être constante et non conjoncturelle.

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME 5 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés à Batna et Mila (MDN)

Cinq (5) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dimanche à Batna et Mila, par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), indique lundi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, le 10 décembre 2017 à Batna et Mila (5e Région militaire)M, cinq (05) éléments de soutien aux groupes terroristes", précise la même source.

Par ailleurs et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont "intercepté à Bordj Badji Mokhtar (6e RM), trois (3) contrebandiers et saisi deux (2) camions chargés de (6) tonnes de denrées alimentaires et (11.200) litres de carburant".

En outre, éléments de la Gendarmerie nationale "ont saisi (5) armes à feu à Batna (5e RM), (4,5) kilogrammes de corail à El-Taref (5e RM), (12) quintaux de tabac à El-Oued (4e RM) et (1.062) unités de différentes boissons à Saïda (2e RM) et Ouargla (4e RM)".

"D'autre part, des détachements de l'ANP "ont appréhendé, (59) immigrants clandestins de différentes nationalités à Tlemcen, Bechar, Adrar et Bordj Badji Mokhtar", rapporte également le communiqué.

## TOURISME/ LE MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT, HASSEN MERMOURI : «Appel à la généralisation de la numérisation pour faciliter l'octroi d'agréments aux agences de tourisme et de voyages»

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Hassen Mermouri, a mis l'accent dimanche à Alger sur l'importance de généraliser la numérisation au profit des opérateurs du secteur touristique pour faciliter, comme première étape, l'octroi des agréments aux agences de tourisme et de voyages.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de sa supervision du lancement officiel de la plateforme numérique consacrée à l'octroi des agréments aux agences de tourisme et de voyages, le ministre a rappelé l'importance de "l'élaboration d'un système informatique pour fournir des prestations dans différents domaines touristiques, notamment au profit des agences de tourisme, comme première étape, ainsi que dans le domaine de l'investissement, le soutien des artisans et la facilitation de l'octroi d'autorisations d'exploitation hôtelières

via Internet et autres prestations".

M. Mermouri a estimé que l'opération de numérisation était la "méthode idéale pour développer et moderniser la gestion administrative dans le secteur touristique à travers le développement et l'amélioration des prestations en faveur des citoyens".

Il a souligné dans ce sens l'engagement de son secteur à relever le défi en la matière en procédant à la modernisation de l'administration en vue de faciliter l'examen, dans une courte durée, des dossiers relatifs aux demandes d'agréments, notamment en faveur des agences de tourisme et des investisseurs. 66 unités hôtelières seront dotées, fin 2018, d'un système informatique qui sera généralisé à toutes les autres unités, notamment les hôtels publics outre la numérisation de l'administration, aussi bien les correspon-

dances ordinaires que celles entre les administrations centrale et locale. L'expert en technologies de l'information et de la communication (TIC) au ministère du Tourisme, Nadir Khalfallah, a présenté un exposé sur l'importance du lancement d'une nouvelle plateforme numérique au profit des agences de tourisme et de voyages qui permettra l'étude, dans une courte durée, des dossiers de demande d'agréments déposés via Internet. M. Khalfallah a précisé que toute demande d'agrément effectuée sur le site électronique de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat dans la région de résidence du concerné sera examinée et tranchée dans une courte durée, faisant remarquer que cette plate-forme sera généralisée "prochainement" aux dossiers des porteurs de projets touristiques et au service de l'artisanat.

APS

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### Mme Nouria Benghebrit appelle à la conjugaison des efforts pour protéger les enfants des dangers des jeux du monde virtuel

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit a appelé dimanche après midi depuis Sétif à la conjugaison de tous les efforts pour protéger les enfants des dangers des jeux du monde virtuel.

Répondant à une question sur les dangers des jeux du monde virtuel dont ont été victimes certains enfants, avant le début de sa réunion avec des inspecteurs et des directeurs des établissements scolaires de la capitale des Hauts plateaux, la ministre de l'Education nationale a souligné qu'il était nécessaire de conjuguer les efforts entre son département, le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de

la communication et les services de sécurité pour préserver les enfants du danger que pourraient représenter les jeux du monde virtuel.

Elle a, dans ce contexte, insisté sur le rôle des parents qualifié "d'important" dans la protection de leurs enfants des dangers de l'internet et des jeux virtuels.

La ministre de l'Education nationale, a présenté ses condoléances et a exprimé son soutien aux parents d'enfants, victimes de ces jeux. Mme Benghebrit devrait poursuivre lundi sa visite dans la wilaya de Sétif avec au programme l'inspection de structures relevant de son département.

## HABITAT Lancement des travaux de réalisation de 2200 logements AADL à Bouira et El-Hachimia



Le coup d'envoi des travaux de réalisation de 2200 logements de l'Agence de l'amélioration et de développement du logement (AADL) à Bouira et à El-Hachimia (sud), a été donné lundi par le wali, Mustapha Limani, à l'occasion de la commémoration du 57ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

Au chef-lieu de wilaya, M. Limani a procédé au lancement du projet de 2000 logements supplémentaires AADL dont a bénéficié la wilaya de Bouira en 2016 avec un délai de réalisation ne dépassant pas les 26 mois, selon la fiche technique présentée sur place.

Le premier magistrat de la wilaya a saisi cette occasion pour appeler les responsables en charge du projet à respecter les délais de réalisation ainsi que la qualité, avant de demander aux autres responsables concernés de prévoir la dotation de ces 2000 logements de toutes les structures nécessaires.

Selon les détails fournis au cours de cette visite, une enveloppe financière de plus de six milliards de dinars a été allouée pour la concrétisation de ce projet.

Les autorités de la wilaya de Bouira se sont déplacées par la suite dans la commune d'El-Hachimia, à une vingtaine de km au sud du chef-lieu de wilaya, où elles ont lancé les travaux de réalisation de 200 autres unités AADL pour un montant global d'environ 600 millions de DA, a expliqué à l'APS le directeur du logement, Yahiaoui Nabil, qui accompagnait le wali dans cette visite.

Des engins et des dizaines d'ouvriers ont été déployés sur le site du projet pour commencer les terrassements.

Le projet est scindé en deux lots de 100 logements chacun.

Des délais de 24 à 30 mois ont été accordés aux deux entreprises réalisatrices pour qu'elles livrent le projet dans son intégralité.

Toujours dans le cadre des festivités commémorant le 57ème anniversaire des manifestations évenements du 11 décembre 1960 à Bouira, le chef de l'exécutif s'est rendu dans la ville de Sour El-Ghouzlane (sud) où il a baptisé une école primaire du nom du Chahid Bourahla Ali.

Dans la commune voisine, Bordj Khris, il a procédé à la baptisation également de l'unité locale de la protection civile du nom du chahid El-Aidani Laid.

## PARLEMENT - LOI DE FINANCES 2018

# M. Raouia : « La hausse des prix aucunement liée à l'opération de tirage de billets de banque qui n'a d'ailleurs pas commencé »

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia a affirmé dimanche que la hausse des prix des produits de consommation n'était aucunement liée à l'opération de tirage de billets de banque dans le cadre du financement non conventionnel, qui n'a d'ailleurs pas commencé.



La hausse des prix des produits de consommation n'est aucunement liée à l'opération de tirage de billets de banque qui n'a d'ailleurs pas commencé, a indiqué M. Raouia à la presse, en marge de la présentation du texte du projet de loi de Finances 2018 (PLF) devant le Conseil de la nation.

"Cette hausse est le résultat peut être de dépassements de la part de certains commerçants", a souligné le ministre, exhortant les services de contrôle à assumer leur rôle dans ce domaine.

Concernant le volume du tirage de billets dans le cadre du mécanisme de financement non conventionnel, le ministre a avancé le montant de "570 milliards DA en 2017 et 1800 milliards DA en 2018".

Lors de la présentation du PLF 2018 devant le Conseil de la nation, le ministre a indiqué que ce texte s'inscrivait dans le prolongement des efforts visant à promouvoir la croissance et à préserver les grands équilibres macroéconomiques, en application des orientations du président de la République.

Le texte a été préparé dans "un contexte particulier" marqué sur le plan interne par "la persistance des pressions financières" et au plan externe par l'instabilité des marchés pétroliers, en dépit de l'accord d'Alger sur la baisse de la production du pétrole et sa reconduction jusqu'au mois de décembre 2018.

Expliquant la situation économique interne, le ministre a précisé que la chute des cours du pétrole a impacté l'économie nationale en induisant une baisse des ressources financières et mis le Trésor public sous pression, par conséquent notre économie doit faire face à plusieurs défis dans un contexte marqué, à partir de février 2017 par la baisse de liquidité bancaire, l'épuisement de l'épargne publique et la récession des réserves de changes.

M. Raouia a précisé que la conjoncture exige un niveau acceptable de croissance pour garantir une prise en charge adéquate de la demande sociale et la création de suffisamment d'opportunités de travail et assurer un service

public. Les fondamentaux de l'économie nationale jusqu'à la fin août 2017 consistent en une hausse des prix du pétrole algérien avec une moyenne de 50,6 USD/baril, une amélioration relative des exportations des hydrocarbures à hauteur de 21,3 milliards de dollars et un léger recul des importations de marchandises entraînant un ralentissement du déficit de la balance commerciale passant de 11,4 milliards dollars à 7,1 milliards de dollars, fin août 2017, a poursuivi le ministre.

Un ralentissement de l'inflation a également été enregistré, passant à 5,7% à la fin août 2017 contre 6,5% durant le même mois de l'année 2016, a-t-il ajouté.

Concernant le déficit budgétaire, le ministre a fait état d'une baisse, fin juin 2017, à près de 380 milliards DA contre 1969 milliards DA fin juin 2016, et ce sous l'effet combiné de la hausse des recettes budgétaires et la baisse des dépenses.

A la faveur du développement des facteurs macroéconomiques et financiers en 2017, des prévisions de croissance économique mondiale et du comportement du marché pétrolier, le projet de loi de finances 2018 a été élaboré sur la base du prix référentiel du baril du pétrole brut estimé à 50 USD pour la période 2018-2020 et du prix du marché du baril du pétrole brut estimé à 50 USD/baril en 2018 et 55 USD/baril en 2019 et en 2020.

Pour ce qui est prix de change du dinars algérien, il devrait se situer autour de 115 dinars/dollar, prix moyen annuel pour la période 2018-2020.

S'agissant du taux d'inflation, le PLF 2018 table sur 5,5% en 2018, 4,8% en 2019 et 3,5% en 2020.

Par ailleurs, M. Raouia a indiqué que les autres indices macro-économiques et financiers connaîtront également des évolutions.

Ainsi, les exportations en hydrocarbures s'élèveront à 34,4 milliards USD en 2018, 38,3 milliards USD en 2019 et 39,5 milliards USD en 2020.

Concernant les importations en marchandises, il est prévu 43,6 milliards USD en

2018, 41,4 milliards USD en 2019 et 40,9 milliards USD en 2020.

Pour ce qui est des soldes de la balance des paiements pour la période 2018-2020, ils devraient atteindre -11,9 milliards USD en 2018, -5,5 milliards USD en 2019 et -3,5 milliards USD en 2020.

Concernant l'évolution du budget de l'Etat pour 2018-2020, le ministre a fait savoir que ce dernier s'inscrivait dans le cadre de la poursuite de la démarche contenue dans la loi de finances 2017, soutenant que la stratégie du budget à moyen terme reposait sur la maîtrise des dépenses publiques accompagnée d'un développement progressif des recettes fiscales.

Il est prévu en outre une hausse légère dans le budget de fonctionnement durant cette période.

Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement à partir de recettes ordinaires devraient passer de 73% en 2016 à 86% en 2018 puis à 90% en 2020.

Les dépenses d'équipement connaîtront une augmentation importante avec près de 60% en 2018 avant d'accuser un recul avec 31% en 2019 et 7% en 2020.

### Le déficit du Trésor s'élèvera à 55 milliards de dinars seulement en 2020

Le déficit du Trésor connaîtra une tendance baissière de 2344 milliards de dinars en 2016 à 1963 milliards de dinars en 2018 puis à 55 milliards de dinars seulement en 2020.

Le déficit du Trésor sera totalement couvert par le recours au financement non conventionnel et aux surplus de la valeur qui seront versés dans le Fonds de Régulation des Recettes (FRR), a précisé le ministre qui a rappelé que les besoins de financement s'élevaient à 570 milliards de dinars en 2017, à 1815 milliards de dinars en 2018 et à 580 milliards de dinars en 2019.

Avec un léger déficit prévu en 2020, le Trésor pourrait ne pas recourir à aucun financement, prévoit le premier responsable du secteur.

S'agissant des mesures contenues dans le PLF 2018

visant à améliorer les recettes de l'Etat, le ministre a indiqué qu'une taxe additive sera instituée sur les produits de tabac destinés à la consommation en Algérie estimée à 11 da/boîte.

Le texte inclut une proposition pour l'augmentation des taxes sur les produits pétroliers, l'institution d'une contribution de solidarité en matière d'opérations d'importations prélevée par les douanes au profit de la Caisse Nationale des retraites (CNR), l'élargissement de l'imposition des plus values y compris sur les résidences principales, à l'exception des résidences collectives constituant l'unique propriété et résidence principale.

La commission des finances et du budget de l'APN avait proposé la suppression de la disposition relative à l'impôt sur la fortune (ISF), proposition adoptée à la majorité absolue par les membres de l'APN.

Dans son rapport préliminaire, la commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation se sont posés plusieurs questions y compris sur les motifs de la suppression de l'ISF.

La commission a eu grâce aux réponses du ministre plusieurs explications notamment en ce qui concerne les mesures prises en matière de lutte contre l'évasion fiscale, axées sur le renforcement des services chargés du contrôle, l'amélioration de la coordination entre les départements ministériels et les opérateurs économiques, la modernisation des prestations et un meilleur ciblage des services de fiscalité, focalisés sur les foyers de risque.

Aux interrogations des membres de la commission sur la somme des 400 milliards de dinars au titre de règlement des créances détenues par l'Etat, le rapport a indiqué qu'il "s'agit notamment des créances de l'Etat qui ont commencé à peser à partir de 2016".

Concernant la réévaluation des projets d'équipement public, le ministre avait rappelé la prise ces dernières années, de mesures ayant permis de réduire les opérations de réévaluation, souligne le rapport, ajoutant que ces efforts se poursuivent.

Par ailleurs, le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a indiqué que le PLF 2018 était très important, car il s'agit d'une loi primordiale à même de dessiner les contours de la politique économique et financière du pays pour l'année prochaine, ajoutant que ce texte est un cadre référentiel pour le gouvernement consacrant les orientations et les mesures mises en place pour l'année financière 2018.

APN :

## Les députés demandent la fixation du coût financier du système de mise sous surveillance électronique

Des députés à l'Assemblée populaire nationale (APN) ont demandé dimanche, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation pénitentiaire et à la réinsertion sociale, de fixer le coût financier du système de mise sous surveillance électronique, notamment le prix du bracelet électronique.



Lors de la séance d'examen présidée par M. Saïd Bouhadja, président de l'APN, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, et du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, plusieurs députés ont demandé de fixer le coût financier du système de mise sous surveillance électronique et de le comparer avec celui de la surveillance au niveau des établissements pénitentiaires.

Le député Saleh Zouia de l'Union Ennahda-Adala-Bina a proposé de fixer le prix du bracelet électronique porté par la personne mise sous surveillance électronique.

Mme Louisa Malek du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP), a demandé d'effectuer une comparaison entre le coût financier du système de surveillance électronique et de la surveillance au niveau des établissements pénitentiaires.

D'autres députés à l'instar de Messaoud Amraoui de l'Union Ennahda-Adala-Bina a estimé nécessaire d'expliquer les répercussions sanitaires du port du bracelet électronique.

S'agissant de l'aspect technique de la mise en œuvre de la surveillance électronique, des députés se sont interrogés sur la méthode de son application, remettant en cause le caractère "temporaire" de l'application

de ce mode de surveillance. Ils ont à ce propos demandé de définir les premières wilayas concernées par cette mesure.

Concernant la réinsertion sociale des détenus, certains députés ont proposé de fixer le taux de cette réinsertion entravée par "plusieurs obstacles" dont la demande du casier judiciaire dans le dossier de recrutement.

Par ailleurs, plusieurs députés ont valorisé le contenu du projet qui s'inscrit dans la cadre de la "modernisation des méthodes de sanction des accusés", saluant les mesures contenues dans le projet de loi en matière de réinsertion des détenus.

Le projet de loi objet du débat, rappelle-t-on, a pour objectif de "réduire les dépenses de prise en charge des détenus dans les établissements pénitentiaires et éviter la surcharge".

Le texte explique les méthodes de mise sous surveillance électronique ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle de sa mise en application.

De même qu'il renseigne sur ses méthodes d'annulation et les conséquences du non-respect de cette surveillance.

Parmi les mesures phares prévues par le projet de loi, l'on retient l'élargissement du dispositif de surveillance électro-

nique des condamnés, la mesure du port du bracelet électronique qui permet de repérer le condamné au lieu de résidence assigné mentionné dans la décision du juge d'application des peines, et permet à l'intéressé de purger sa peine ou la peine restante à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire, et ce dans "le respect de la dignité, de la sécurité et de la vie privée du détenu".

Le placement sous surveillance électronique intervient sur décision du juge d'application des peines, d'office ou sur demande du condamné personnellement ou par le biais de son avocat, en cas de condamnation à une peine privative de liberté ne dépassant pas trois (3) ans, ou lorsqu'il reste au condamné à purger une peine privative de liberté n'excédant pas cette durée.

Le placement sous contrôle électronique ne peut être prononcé "qu'avec l'approbation du détenu, ou de son représentant légal s'il est mineur".

Il intervient uniquement sur des jugements définitifs au profit de détenus ayant élu un lieu de résidence fixe, dont le port du bracelet ne porte pas atteinte à leur santé, et ayant réglé le montant des amendes prononcées à leur encontre".

Le suivi et le contrôle de cette mesure, supervisée par

un juge d'application des peines, se fera par les services externes de l'administration pénitentiaire chargés de la réintégration sociale des détenus qui "doivent informer immédiatement le juge en cas de non-respect des horaires relatives au placement sous contrôle judiciaire, et lui transmettre des rapports périodiques" à cet effet.

Le juge peut révoquer la décision de placement sous surveillance électronique "en cas d'inobservation par le condamné de ses obligations, en cas de nouvelle condamnation, ou à la demande du condamné".

Le procureur général peut, en outre, lorsqu'il estime que le placement sous surveillance électronique porte atteinte à la sécurité ou à l'ordre public, saisir, pour sa révocation, la commission de l'aménagement des peines.

En cas d'annulation, le concerné purge le restant de sa peine à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire après déduction du temps passé sous le contrôle électronique.

Avec l'application de ce dispositif, l'Algérie sera le premier pays arabe et le deuxième pays africain après l'Afrique du Sud, à recourir à ce moyen juridique moderne, en service en Europe et aux Etats Unis d'Amérique.

ARMÉE  
57<sup>ème</sup>

## anniversaire des manifestations du 11 décembre : deux structures de l'ANP baptisées de noms de Chouhada à Adrar

Le Siège du secteur militaire et du 138<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie d'Adrar ont été baptisés lundi du nom des Chouhada Larabi Salem et Hamlili Ibrahim respectivement, dans le cadre de la commémoration du 57<sup>ème</sup> anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

La cérémonie a été présidée par le chef d'Etat-major de la 3<sup>ème</sup> Région militaire de Béchar, le général-major Amar Bouafia, en présence notamment de cadres et officiers supérieurs de l'Armée Nationale populaire (ANP), des autorités locales, de Moudjahidine et de membres des familles des deux Chahids.

Elle a donné lieu à la présentation des biographies des Chahids Larabi Salem et Hamlili Ibrahim et de leur participation à la guerre de libération nationale, en plus de l'organisation d'une cérémonie en l'honneur de leurs familles.

Cette opération de baptisation des structures militaires de noms de Chouhada s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du haut commandement de l'ANP visant à ancrer et immortaliser les sacrifices consentis par les Chouhada de la glorieuse révolution pour que vive l'Algérie dans la liberté et la dignité.

## 23<sup>E</sup> OPÉRATION DE RELOGEMENT À ALGER: M. Zoukh : « plus de 8.000 familles relogées avant fin 2017 »

Plus de 8.000 familles seront relogées avant fin 2017 dans le cadre de la 23<sup>e</sup> étape de relogement dans la wilaya d'Alger, a annoncé lundi le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

La 23<sup>e</sup> opération de relogement, qui touchera plus de 8.000 familles habitant dans ce qui reste des bidonvilles, des caves, des terrasses, des chalets et toute autre bâtisse défigurant la capitale, les dossiers des habitants d'Alger vivant dans des conditions difficiles et souffrant d'exiguïté seront pris en charge, a-t-il ajouté.

Soulignant que les travaux sont toujours en cours au niveau des nouvelles cités, M. Zoukh a indiqué que "la première étape de la 23<sup>e</sup> opération de relogement sera lancée avant la fin de l'année" (sans préciser le nombre des familles concernées par la première étape).

Après l'élimination de ce qui reste des bidonvilles, chalets, caves et de toute autre bâtisse défigurant la capitale, les dossiers des habitants d'Alger vivant dans des conditions difficiles et souffrant d'exiguïté seront pris en charge, a-t-il ajouté.

Concernant les embouteillages, le wali d'Alger a fait état de plus de 40 projets de dédoublement de voies et d'échangeurs pour juguler ce phénomène outre la création d'une joint-venture algéro-espagnole pour la mise en place d'un système de régulation de la circulation routière, a précisé M. Zoukh.

APS

## APN : les députés plaident pour l'élargissement de la composante du Conseil de l'Etat et le vote pour le choix de ses membres

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont appelé dimanche lors de l'examen du projet de loi organique relatif aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat à l'élargissement de la composante du Conseil et à l'adoption du principe de vote pour le choix de ses membres.

Lors d'une séance de débat présidée par M. Saïd Bouhadja en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh et du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, les députés ont plaidé pour l'élargissement de la composante du Conseil, notamment à la lumière de l'élargissement de ses compétences consultatives, qualifiées "d'importantes".

La députée, Louisa Malek (MSP) a plaidé pour l'augmentation du nombre de magistrats, membres de la commission consultative, notamment en raison des missions "centrales" liées essentiellement à l'examen des projets de loi et d'ordonnance.

Pour sa part, Chefika Ferhani de l'Union Ennahda-Adala-Bina a mis en relief l'importance d'adopter le principe de vote pour

le choix des membres du Conseil de l'Etat au lieu de leur désignation, et ce en vue de "consacrer la crédibilité de cette instance consultative. Qualifiant ce projet de "nouveau jalon" en matière de consécration de l'Etat de droit, le député Hicham Rahim (FLN) a appelé à l'élargissement des membres de cette instance consultative.

La députée Soumia Khalifi (FLN) a appelé à définir les critères de désignation des membres du Conseil de l'Etat, notamment les membres de la commission consultative au vu de l'importance "des missions qui lui sont confiées".

Pour sa part, le député El Hadj Berghouti (Front El Moustakbal) a salué ce texte de loi qui constitue un pas supplémentaire vers le traitement de toute forme de transgression possible dans l'élaboration des lois plaçant également pour le vote des membres.

Le projet de loi organique prévoit cinq articles portant dans l'ensemble sur l'avis du Conseil d'Etat sur les projets d'ordonnances et la révision de sa composante à caractère consultatif sous forme d'une

commission consultative chargée de l'examen des projets de lois et des projets d'ordonnance dans les situations d'exception.

Cette révision des lois permettra la consécration des mesures prévues dans la constitution notamment l'article 142 habilitant le Conseil d'Etat à donner son avis sur les projets d'ordonnances émises par le président de la République en cas de vacance parlementaire et stipule que le président de la République peut édicter des ordonnances sur les questions urgentes en cas de vacance de l'APN ou lors des vacances parlementaires, après l'avis du Conseil d'Etat.

La révision constitutionnelle a maintenu les réformes engagées dans le système judiciaire depuis l'adoption du double degré de juridiction dans la constitution de 1996, et ce en vertu de la loi N 16-01 qui stipule que le Conseil d'Etat "constitue l'organe régulateur des juridictions administratives".

Le conseil d'Etat est chargé de donner son avis au gouvernement sur tous les projets de lois avant qu'ils ne soient soumis au conseil des ministres.

## A L G É R I E - U A

## M. SMAÏL CHERGUI : «Les pays africains doivent à se préparer fermement au retour de près de 6.000 terroristes ayant combattu au Moyen-Orient»



Le Commissaire de l'Union Africaine pour la paix et la sécurité, Smail Chergui, a appelé, dimanche depuis Oran, les pays africains à se préparer fermement au retour dans leurs pays respectifs de près de 6.000 terroristes ayant combattu au Moyen-Orient.

Dans son intervention à l'ouverture du Forum de haut niveau sur «les réponses efficaces et durables contre le terrorisme: approche régionale», Smail Chergui a souligné la nécessité de prendre conscience des développements sur la scène internationale et leurs répercussions sur le continent africain, notamment après la défaite du groupe terroriste Daech au Moyen-Orient au moment où une présence de plus en plus accrue des membres de ce groupe est observée dans la région du Sahel.

Des rapports font état de la présence de 6.000 combattants africains parmi les 30.000 éléments étrangers ayant rejoint ce groupe terroriste au Moyen-Orient, a-t-il ajouté.

Le retour de ces éléments en Afrique pose de sérieuses menaces sur la sécurité et la stabilité nationales.

Ceci exige un traitement spécifique et une coopération intense entre les pays de notre continent, a estimé M. Chergui, tout en soulignant la nécessité d'intensifier la coordination entre les pays africains, d'échanger les renseignements sur les éléments armés regagnant leurs pays respectifs, de connaître leurs déplacements et de renforcer la gestion des frontières d'une manière générale.

Nous devons combler les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du cadre de lutte contre le terrorisme en dépit des améliorations apportées, a-t-il indiqué, ajoutant que pour lutter contre la menace terroriste qui change constamment de formes et de méthodes, il est nécessaire de traiter ces insuffisances notamment celles liées au système judiciaire, aux législations dépassées par le temps et aux moyens limités des tribunaux et des instruments de mise en œuvre des lois.

Dans ce contexte, M. Chergui a appelé à concrétiser tous les engagements en vue pour le renforcement et la mise en œuvre des différentes stratégies de lutte contre le terrorisme aux échelles nationale, régionale et continentale comme l'échange des renseignements et la coordination entre les services de renseignement.

Il a également insisté sur la nécessité d'apporter des alternatives économiques efficaces, de permettre une participation politique de la société civile et de lutter contre toutes les tentatives visant à enrayer les germes de l'extrémisme violent.

Dans ce contexte, le commissaire de l'UA pour la paix et la sécurité s'est félicité du soutien qu'accorde l'Algérie aux actions africaines communes et de sa collaboration continue avec tous les membres de l'UA dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transnational.

Cet engagement de l'Algérie se matérialise également dans le fait qu'elle abrite des institutions africaines importantes comme le centre africain des études et des recherches sur le terrorisme et l'organisation Afripol, a encore rappelé M. Chergui.

## SELON LE LE SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUX AFFAIRES POLITIQUES AUPRÈS DES NATIONS UNIES, TAYE BROOK ZERIHOON Le respect des droits de l'Homme "doit être au cœur de toute réponse au terrorisme"

«Le respect des droits de l'Homme doit être au cœur de toute réponse au terrorisme», a déclaré dimanche à Oran le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques auprès des Nations Unies, Taye Brook Zerihoun.

«Il faut s'attaquer aux facteurs qui favorisent le terrorisme et l'extrémisme violent», a souligné M. Zerihoun dans son allocution à l'ouverture du Forum de Haut niveau de l'Union Africaine sous le thème «Les réponses anti-terroristes efficaces et durables : Une approche régionale».

«Le terrorisme et l'extrémisme violents fleurissent dans la mauvaise gouvernance et la violation des Droits de l'Homme», a-t-il dit, insistant sur la nécessité de «s'attaquer à ces deux facteurs dangereux qui font le terreau du terrorisme».

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a également mis l'accent sur la coordination des efforts, appelant à «œuvrer collectivement à la lutte contre le terrorisme et au respect des droits de l'Homme».

«L'Afrique a vu la montée du terrorisme et continue de pâtir grandement des conséquences de ce fléau», a-t-il fait observer, saluant à ce titre la



«large contribution» dans ce domaine de l'Afrique, sous l'égide de l'Union Africaine.

«En Afrique, les groupes extrémistes ne connaissent aucune frontières», a rappelé M. Zerihoun avant d'évoquer l'instabilité dans la région du Sahel et plaider pour «une approche coordonnée et une réponse profonde».

Le Sahel constitue une priorité dans l'agenda de l'ONU, a-t-il affirmé, alertant sur le fait que la défaite du terrorisme en Irak et en Syrie

risque de faire voir le Sahel comme une région de repli pour les groupes terroristes.

«Face à la situation au Sahel, les Nations Unies ont mis en place un nouveau bureau de lutte contre le terrorisme ayant pour vocation de donner des avis consultatifs», a indiqué M. Zerihoun.

Le responsable a estimé que la tenue du Forum de Haut niveau qui se tient à Oran constitue la preuve de la bonne collaboration entre les pays par-

tenaires, les invitant à coordonner davantage leurs efforts et à s'assurer qu'ils soient «viabiles». La cérémonie d'ouverture du Forum s'est tenue en présence du ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, et de l'ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union Africaine.

Plusieurs organismes régionaux et internationaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité, à l'instar d'Afripol et d'Interpol, prennent part à cette rencontre marquée par la présence des pays membres de l'UA et d'autres de différents Continents.

Co-organisé par l'Algérie avec la Commission de l'Union africaine (UA), ce Forum de Haut niveau entre dans le cadre du mandat confié au Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, par ses pairs de l'UA, en tant que coordonnateur des efforts de l'UA dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme.

## M. MESSAHEL : «L'Algérie ne ménagera aucun effort pour contribuer efficacement dans la lutte contre le terrorisme en Afrique»

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a affirmé, dimanche à Oran, que l'Algérie ne ménagera aucun effort pour contribuer efficacement dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique.

«Je vous affirme une nouvelle fois la volonté et la disposition de mon pays représenté par la personne du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, en sa qualité de coordonnateur des efforts de l'UA dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, à ne ménager aucun effort devant concrétiser cette noble mission et nous enjuons sans cesse pour lutter contre le terrorisme dans notre continent», a souligné le chef de la diplomatie algérienne, à l'ouverture du Forum de haut niveau sur le thème «Réponses efficaces et durables contre le terrorisme : approche régionale».

Le ministre a évoqué les nombreux

défis que posent l'extrémisme violent et le terrorisme, phénomènes qui interpellent l'esprit d'unité et de solidarité qui ont tant marqué notre continent pour faire face à ces fléaux.

Dans ce contexte, il a signalé qu'en se préparant à relever ces défis, nos pays et peuples respectifs pourront mobiliser leurs efforts et leurs ressources au profit de leur développement et leur prospérité. Par ailleurs, Abdelkader Messahel a évoqué les risques que pose le retour des terroristes africains dans leurs pays respectifs après leur échec militaire en Syrie et en Irak, en soulignant que ces éléments armés tendent à s'établir dans ces régions afin de poursuivre leurs objectifs terroristes.

Dans ce contexte, le ministre a signalé que l'organisation terroriste dénommée «Etat islamique» (EI, Daech) a appelé ses éléments à retourner en Libye et dans la région du Sahel et au Sahara en général,

ajoutant que des rapports font état de mouvements de combattants étrangers.

«Des groupes terroristes se réorganisent, collectent des ressources et s'apprennent à mobiliser de nouvelles recrues, formées idéologiquement et militairement et ayant une grande capacité à exploiter internet et les réseaux sociaux», ajoute M. Messahel, qui a relevé les importantes ressources financières dont disposent les groupes terroristes du fait notamment de leurs liens avec le crime organisé transfrontalier.

Le ministre a appelé à l'intensification des efforts et à une coordination continentale pour faire face aux groupes terroristes qui utilisent Internet pour exploiter les points faibles des sociétés et des personnes, afin de diffuser l'extrémisme, recruter de nouveaux éléments, propager la haine, la discorde et la haine entre peuples aspirant à vivre en paix.

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME: Messahel: «les résultats du Forum d'Oran de haut niveau seront soulevés lors du prochain sommet africain à Addis Abeba»

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel a indiqué, dimanche à Oran, que les résultats du Forum d'Oran de haut niveau sur le thème «Réponses efficaces et durables contre le terrorisme: approche régionale», seront soulevés lors du prochain sommet africain prévu fin janvier prochain à Addis Abeba. Dans une déclaration à la presse en marge de ce forum de deux jours, co-organisé par l'Algérie et la Commission de l'Union Africaine (UA), le ministre a souligné que les résultats de cette importante rencontre seront présentés lors du prochain sommet africain, exprimant son souhait que le forum constituera une occasion pour plus de coordination entre les partenaires africains.

«L'Algérie œuvre à transmettre son expérience notamment aux frères africains pour uniformiser la vision et renforcer la coopération en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme», a déclaré M. Messahel, mettant l'accent sur l'importance de telles rencontres qui permettent d'échanger les expériences et les idées et de profiter des analyses des experts et des différents acteurs dans le domaine. Le chef de

la diplomatie algérienne a réitéré que l'Algérie est prête à partager l'expérience acquise dans le domaine de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, soulignant que «le mandat confié au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, par ses pairs de l'UA, en tant que coordonnateur des efforts de l'UA dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, est une reconnaissance de notre continent aux sacrifices consentis par le peuple algérien dans sa lutte contre le terrorisme». M. Messahel a ajouté, dans ce sens, que le président de la République assume cette fonction avec esprit de coopération, de multiplication des efforts et d'initiative, déclarant que «le mémorandum qu'il a présenté à ses homologues africains est animé par cette ambition commune de mobiliser les énergies, de créer un climat d'entraide et de solidarité, de mettre en place des stratégies et d'exécuter les plans d'action pour la protection de l'Afrique et de de sa population contre la menace terroriste et ses effets dévastateurs».

## COMMERCE

## Défaut de facturation: plus d'un milliard de DA de chiffre d'affaires dissimulé dans la région d'Oran

Les services de contrôle relevant de la direction du commerce de la région d'Oran ont décelé, pour défaut de facturation au titre du mois de novembre dernier, un chiffre d'affaires dissimulé de 1,01 milliard de DA, a-t-on appris lundi auprès de cette administration.

Au chapitre de la vente sans facture, l'opération de contrôle dans la seule wilaya d'Oran s'est soldée, pour le même mois de novembre, par la découverte d'un chiffre d'affaire dissimulé de 147 millions DA, a indiqué à l'APS le chef de bureau du contrôle et suivi des enquêtes à la direction du commerce de la région d'Oran, Abdelfateh Mebarek.

La même source a ajouté que les mêmes services de contrôle ont effectué au niveau de cette wilaya pour la même période, 4.252 interventions aux différents stades de la mise en consommation des produits et services.

La direction du commerce de la région d'Oran regroupe les wilayas d'Oran, de Mostaganem, de Sidi Bel-Abbes, d'Aïn Témouchent et de Tlemcen.

Selon la même source, les services de contrôle au niveau de la région d'Oran ont effectué 16.034 interventions ayant permis la constatation de 1.955 infractions liées à la qualité, aux pratiques commerciales et la concurrence.



Dans ce sens, 1.861 procès-verbaux de poursuites judiciaires ont été dressés. Pour ce qui est des mises en demeure administratives, les services de contrôle ont procédé également à la saisie de différents produits pour diverses infractions liées notamment à la qualité, à la conformité des produits et au non respect des règles

applicables en matière de pratiques commerciales.

Le montant global des saisies au niveau de la région d'Oran a été de l'ordre de 6,49 millions DA, de même qu'il a été procédé à la fermeture de 127 établissements commerciaux dont 47 pour la seule wilaya d'Oran, a-t-on indiqué de même source.

## Les principales dispositions du Projet de loi sur le commerce électronique

Le projet de loi relatif au commerce électronique, adopté en octobre dernier par un Conseil des ministres, prévoit plusieurs dispositions permettant d'assurer la sécurité du e-commerce tout en définissant les obligations des e-fournisseurs et e-clients.

Tout d'abord, le texte stipule que l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie sont deux conditions sine-qua-non pour l'exercice du commerce électronique.

Un fichier national des e-fournisseurs inscrits au registre de commerce est institué auprès du Centre nationale du registre de commerce (CNRC), note le texte qui définit les informations qui doivent accompagner l'offre commerciale électronique (identification fiscale, adresse, numéro de téléphone, numéro du registre du commerce, la garantie commerciale...).

Conformément au texte, la commande d'un produit ou d'un service passe par trois étapes obligatoires: la mise à disposition du e-consommateur des conditions contractuelles, la vérification des détails de la commande par ce dernier et la confirmation de la commande qui conduit à la formation du contrat.

Le projet de loi définit également les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique.

Quant aux obligations du e-consommateur, le texte stipule qu'il est tenu de payer le prix convenu dans le contrat électronique dès la formation de ce document.

Concernant les transactions commerciales trans-



frontalières, le projet de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur.

Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie Poste.

Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur.

Aussi, la couverture de paiement électronique pour cet achat est assurée à partir

du compte devise «personne physique» du e-consommateur domicilié en Algérie.

Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique.

De même est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

### Paiement des transactions électroniques

Selon le texte, le paiement des transactions commerciales électroniques s'effectue, à distance ou à la livraison du produit, par les

moysens de paiement autorisés par la législation en vigueur. Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connecté à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications.

La connexion du site web du e-fournisseur à une plateforme de paiement électronique doit être sécurisée par un système de certification électronique.

Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, sont habilités à constater les infractions aux dispositions de ce projet de loi les personnels appartenant au corps spécifique du contrôle relevant des administrations chargées du commerce.

En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50.000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoutent la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

Ce projet de loi indique que les personnes physiques et morales exerçant déjà le commerce électronique disposent d'un délai de six (6) mois, à partir de la date de la publication de ce texte, pour se conformer aux nouvelles dispositions.

## CHANGE

## Entrée en vigueur en janvier prochain de l'instruction sur la couverture du risque de change

La Banque d'Algérie a adressé lundi aux banques une instruction portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes dans les opérations du commerce extérieur, qui sera opérationnelle dès le 2 janvier 2018, apprend-on auprès de cette institution bancaire.

Cette instruction a pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire des changes, les opérations de change au comptant, les opérations de change à terme de couverture du risque de change et les opérations de trésorerie devise.

Ce document s'inscrit dans la poursuite du processus de réformes et forme l'aboutissement de larges concertations menées par la Banque d'Algérie en direction de la place bancaire et financière à travers des cycles de vulgarisation et de formation.

Selon la Banque d'Algérie, le marché interbancaire des changes, avec ses instruments de couverture du risque de change, offrira la possibilité aux opérateurs économiques et aux investisseurs «de se prémunir des risques de change», en permettant aux intermédiaires agréés le recours à une panoplie d'instruments de couverture de risques de change.

Ainsi, ces intermédiaires seront autorisés à effectuer sur le marché interbancaire des changes des opérations d'achat et de vente, au comptant et à terme, entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles, ainsi que les opérations de trésorerie devise.

### Les cours de change et les taux d'intérêt librement déterminés par le marché

L'instruction précise que le marché interbancaire des changes comprendra trois compartiments: le compartiment du marché des changes au comptant (spot) sur lequel les intervenants réalisent les opérations de change au comptant, devises contre dinar, le compartiment du marché des changes à terme (forward) sur lequel les intervenants réalisent des opérations de couverture du risque de change, et le compartiment du marché de trésorerie devise sur lequel les intervenants réalisent des opérations de prêts et emprunts en devises.

Le marché interbancaire des changes est un marché non localisé sur lequel les opérations sont traitées par téléphone et autres systèmes électroniques.

Il fonctionne en continu et les intervenants peuvent ainsi réaliser des transactions durant tous les jours ouvrés, sachant que les transactions de change sont traitées de gré à gré.

Les cours de change et les taux d'intérêt sont librement déterminés par le marché, note l'instruction. Par ailleurs, la Banque centrale précise que les opérations de change au comptant et à terme pour le compte de la clientèle doivent être adossées à des paiements entre des résidents et des non-résidents effectués en conformité avec la législation et la réglementation régissant le commerce extérieur et le change. Pour ce qui concerne les opérations de change au comptant, les intermédiaires agréés peuvent aussi effectuer des opérations de change au comptant avec les banques non résidentes et la Banque d'Algérie.

Conformément à la réglementation régissant le commerce extérieur et le change, les intermédiaires agréés sont autorisés à vendre aux banques non-résidentes la monnaie nationale contre des devises étrangères librement convertibles, à vendre des devises étrangères librement convertibles contre monnaie nationale détenue dans un compte en devises convertibles et à acheter et à vendre des devises librement convertibles contre monnaie nationale.

Pour les opérations de change à terme, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer, pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle, des opérations d'achat et de vente à terme de devises contre dinar.

Ces opérations portent exclusivement sur la couverture du risque de change au titre des opérations réalisées avec l'étranger.

Il s'agit des opérations liées à l'importation d'intrants, de biens d'équipement et du perfectionnement actif et à l'exportation de biens. L'échéance du contrat de change à terme doit coïncider avec la date de règlement contractuelle de l'opération sous-jacente.

L'instruction explique que l'opération de change à terme est un contrat ferme entre deux parties, «qui permet de figer, au moment de la conclusion de l'opération, le cours de change d'une devise contre dinar, à une date future pour un montant défini lors de la conclusion du contrat». Cette nouvelle instruction de la Banque d'Algérie annulera et remplacera, à partir du 2 janvier 2018, celle de décembre 1995 portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes.

APS

**Les cours du cheptel ont enregistré une dégringolade, ces derniers jours, aux marchés hebdomadaires de Djelfa, selon le constat fait par l'APS dans un nombre de ces espaces commerciaux, considérés comme un véritable bourse pour les prix du bétail.**

## DJELFA:

# Chute des cours du cheptel aux marchés hebdomadaires, prix presque inchangés dans les boucheries

En effet, les prix ont enregistré des baisses record au niveau des marchés de bétail de Djelfa, Hassi Bahbah, Messaâd, Dar Chioukh, El Birine, et Ain Roumia.

Paradoxalement, cette baisse des cours du bétail n'a pas été répercutée au niveau des boucheries de la région, où les prix des viandes rouges demeurent les mêmes, suscitant ainsi de nombreuses interrogations.

A titre indicatif, une brebis accompagnée d'un agneau ou de deux, se vend actuellement à près de 30.000 DA, voire même à 22.000 DA dans certains cas, contre des prix oscillant entre 35.000 et 40.000 DA auparavant, au moment où un mouton d'une année d'âge a vu son prix chuter à 15.000 DA, contre au moins 20.000 et 25.000 DA auparavant.

Selon des maquignons et commerçants au fait du marché local, plusieurs facteurs expliquent cette chute "jamais vue" des cours du cheptel, à leurs têtes la sécheresse enregistrée dans la région, outre la réduction des pâturages à cause des actions de labours anarchiques pratiquées par des individus, constituant un danger pour la steppe, sans + contrôle aucun +, ont-ils déploré.

La hausse des prix des fourrages au niveau du marché noir, où le quintal d'avoine a atteint des pics entre 3.550 et 3.600 DA, contre plus de 3.600 DA pour le



quintal d'orge et 600 DA pour une botte de foin, qui ne dépassait pas auparavant 250 à 300 DA, est l'autre motif à l'origine de cette chute des cours du cheptel à Djelfa, ont ajouté les mêmes sources.

### Les prix de la viande rouge maintenus à des seuils exorbitants

À l'opposé de cette dégringolade des prix du cheptel, ceux de la viande sont maintenus à des seuils exorbitants par les bouchers locaux, au grand dam du citoyen, qui ne comprend que dalle.

Ainsi, les bouchers continuent d'engranger des marges de gain considérables, aux dépens du consommateur, voire même des maquignons, confrontés au ter-

rible dilemme de faire face à des frais exorbitants pour l'élevage de bêtes, qu'ils vendront au rabais, s'ils ne songent pas carrément à abandonner la profession. A noter néanmoins, que certains bouchers ont eu recours à des baisses de pas plus de 100 DA pour le kg de viande de mouton ou de brebis, afin d'attirer plus de consommateurs dans leur filets.

Pour le chargé du service de contrôle des pratiques commerciales à la direction du commerce de la wilaya, Abbas Saâd, cette situation est le résultat de la règle de l'offre et de la demande, qui est à la base de toute pratique commerciale, a-t-il assuré, soulignant que les prix sont légèrement en baisse au chef-lieu de wilaya, où la demande est en

hausse, contrairement à certaines localités, à l'instar de Dar Chioukh, Hed Shari, Hassi Bahbah et Messaâd, où les prix ont fortement baissé, a-t-il admis.

Parallèlement, le même responsable a signalé une baisse dans le prix du mouton, considéré, selon lui, comme le baromètre des prix de la viande rouge, au chef-lieu de wilaya, où il a reculé à 1.100 DA le kg, contre 1.200 DA auparavant, au moment où il a enregistré une baisse de 200 à 300 DA pour le kg dans d'autres localités de Djelfa.

"La mission de nos agents est axée sur le contrôle de la qualité du produit, dans le cadre de la protection du consommateur des risques sanitaires dus à ce type de produits périssables", a ajouté le responsable.

### Pour l'acquisition des fourrages fournis par l'Etat après les avoir boudés

Après avoir décidé de boudier la Coopérative de céréales et légumineuses secs (CCLS), dont l'orge est cédé à 2.700 DA le qx, suite à la levée du soutien de l'Etat, les maquignons de Djelfa sont revenus à de meilleurs sentiments, envers cette structure, acculés en cela par la sécheresse ambiante, la réduction des surfaces de pacage et l'insuffisance des fourrages. Selon des experts du domaine agricole, ce retour des maquignons vers la CCLS trouve une explication dans les prix exorbitants des fourrages au marché noir, comparativement à la coopérative de Djelfa où ils sont en baisse.

Selon Mohamed Briki, directeur de la CCLS de Djelfa, la mission de la structure, qui vise la régulation du marché local, est principalement axée sur l'accompagnement de tous les acteurs de la filière.

Il a signalé la distribution, à ce titre, d'un volume quotidien de 4000 qx d'orge aux maquignons.

Après avoir boudé la CCLS pour un certain temps, à cause de la levée du soutien de l'Etat sur ses produits, le maquignon trouve dans cette structure sa seule sortie de secours pour échapper au marché noir, selon l'expression des experts du domaine.

## AGRICULTURE SAHARIENNE :

# La nécessité de la mise en place d'un observatoire national recommandée

Le développement de l'agriculture saharienne nécessite la mise en place d'un observatoire national pluridisciplinaire regroupant des chercheurs, des agriculteurs, des investisseurs et également des décideurs, a estimé dimanche à Alger, la Directrice du Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides, Fatoum Lakhdari.

"Pour développer l'agriculture saharienne, il faudra installer un observatoire national pluridisciplinaire, composé d'acteurs de différents niveaux et de secteurs multiples afin d'identifier les périmètres agricoles, cibler les produits à cultiver, suivre l'évolution de la production, contrôler l'exploitation de l'eau, et aussi mettre les moyens nécessaires au services des agriculteurs", a expliqué Mme Lakhdari à l'APS. Elle s'exprimait en marge d'une table ronde sur l'agriculture saharienne, organisée au siège de l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG), sous le thème "Agriculture saharienne : enjeux et défis", avec la participation des représentants de plusieurs ministères, organismes et institutions en lien avec l'agriculture saharienne, à leur tête, le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche.

La composante de cet observatoire devra, selon Mme Lakhdari, "travailler pour développer l'agriculture saharienne en faveur de la consommation nationale, puis aller sillonner le monde en vue de trouver des débouchés à nos produits sur les marchés internationaux", affirmant que "l'Algérie est autosuffisante dans certaines production agricoles et pourra même exporter ses excédents", citant notamment les dattes.

Mme Lakhdari, a également souligné l'impératif de relever les défis sociaux économiques pour le développement de l'agriculture saharienne, visant l'amélioration de ses produits, tant en quantité qu'en qualité, l'amélioration de leur compétitivité sur le marché national et international, et aussi le développement des activités liées à cette culture, notamment la transformation, la conservation, et la commercialisation de produits agricoles. Evoquant les contraintes naturelles liées à cette agriculture, telle l'insuffisance de la disponibilité des ressources en eau pour l'irrigation dans certaines régions du sud, la responsable a reconnu qu'en matière de ressources en eau, le sud algérien demeure "limité dans le temps et l'espace", préconisant, à cet effet, la pla-

nification de l'exploitation des nappes phréatiques pour pérenniser ses ressources, ainsi que la rationalisation de la consommation de l'eau avec des systèmes d'irrigation modernes, "efficaces, mais économiques".

Par ailleurs, la sous directrice de développement de l'agriculture saharienne, auprès du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Mlle Mokhtari Fatma, a mis en exergue, lors de son intervention, les importantes potentialités de l'agriculture saharienne, notamment la superficie agricole totale qui dépasse les 20 millions d'hectares dans les wilayas du sud avec une production estimée à 618 milliards de dinars en 2016, soit 20% de la valeur de la production nationale. Elle a, dans ce sens, avancé que la production de céréales dans le sud dépasse les 2 millions de quintaux annuellement, alors que celle de légumes frais avoisine les 28 millions de quintaux, précisant que le ministère, à travers sa stratégie pour le développement de l'agriculture saharienne, "encourage les investisseurs locaux à investir dans les filières stratégiques, en privilégiant les projets concrets, susceptibles de résultats rapides". Melle Mokhtari a

souligné que les pouvoirs publics interviennent à plusieurs niveaux à travers le soutien des semences fourragères, soutien à la mécanisation spécialisée, soutien à l'irrigation, aux engrais, primes accordées pour le lait, pomme de terre et la tomate industrielle, et aussi l'accompagnement de proximité en faveur des agriculteurs et les éleveurs, en impliquant les comités interprofessionnels. En outre, les potentialités et opportunités d'investissement dans l'agriculture saharienne ont été évoquées par les intervenants lors des débats, en citant, entre autres, les agrumes, les dattes, pommes de terre, et l'investissement dans la production animale et les arbres fruitiers. Les problèmes qu'affronte l'agriculture saharienne, ont également été abordés, tels le déficit en matière de stockage et de la commercialisation, l'irrigation, le manque d'une main-d'œuvre qualifiée et aussi le problème d'électricité. Parmi les recommandations retenues, la nécessité d'une évaluation permanente du secteur agricole dans le sud, la mise en place d'une politique attractive aux investissements agricole, ainsi qu'une formation adéquate des agriculteurs dans le milieu saharien.

MILA:

## 4 morts et 17 blessés dans des accidents de la circulation en une semaine

Quatre (4) personnes sont décédées et 17 autres ont été blessées à divers degrés, au cours d'accidents de la circulation qui se sont produits sur les axes routiers de la wilaya de Mila entre le 3 et le 9 décembre courant, a-t-on appris, dimanche, auprès des services de la protection civile.



La même source qui a fait état de 46 accidents de la route enregistrés durant cette période, nécessitant l'intervention des agents des unités de la protection civile, a affirmé que ces derniers ont procédé au transfert des dépouilles à la morgue et porté les premiers secours aux blessés, avant leur transfert aux urgences médicales les plus proches.

Le dernier accident de la circulation jugé dangereux a eu lieu samedi après-midi lorsqu'un véhicule de tourisme a dérapé en se renversant au niveau de la

mechta "Lakdim", dans la daïra de Oued El N'dja, occasionnant la mort d'une femme de 41 ans, et des blessures légères associées à des douleurs thoraciques à un homme de 52 ans, ajoute cette même source.

D'après ce bilan hebdomadaire, les services de la protection civile de la wilaya de Mila ont enregistré pas moins de 341 interventions dans divers domaines, dont 151 transferts de patients et de blessés vers les différents services d'urgences des structures de santé de la wilaya, et procédé à 5 extinction d'incendies.

PORT DE SKIKDA

## Saisie de plus de 1.300 portables et 4 voitures portant de fausses plaques d'immatriculation

Les douaniers au port de Skikda ont réussi dans la nuit de vendredi à samedi à saisir 1.320 téléphones portables et quatre voitures portant de fausses plaques d'immatriculation sur le navire Algérie-2, a indiqué dimanche l'inspecteur principal Merouane Boussaïd, chef du bureau information et relations publics à la direction des douanes de Skikda.

Les 1.320 portables ainsi qu'une quantité importante de produits cosmétiques ont été retrouvés dans une voiture à bord du navire ve-



nant de la ville de Marseille (France) et arrivé au port de Skikda à 19h00 avec à son bord 56 passagers et 31

voitures, a précisé à l'APS la même source qui a estimé à 28 millions DA l'amende douanière des

produits saisis.

L'inspecteur principal Boussaïd a ajouté qu'au cours du contrôle d'embarquement sur le même navire qui allait retourner à Marseille, il a été procédé à la saisie vers 21h00 de la nuit de vendredi à samedi de quatre voitures portant de fausses plaques d'immatriculation et transportant des denrées et cigarettes de diverses marques. Toutes les procédures légales ont été prises à l'encontre des personnes qui étaient en possession des produits saisis, selon la même source.

JEU DE LA "BALEINE BLEUE":

## La déléguée nationale à la protection de l'enfance appelle à ne pas amplifier l'affaire en attendant les résultats de l'enquête

La déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, a appelé les médias nationaux, lundi à Alger, à "ne pas amplifier" l'affaire du jeu électronique dit de la "baleine bleue" en attendant les résultats de l'enquête diligentée par les services compétents.

L'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance "attend" les résultats de l'enquête sur le jeu électronique dit de la "baleine bleue" diligentée après le décès de l'enfant Abderrahmane (9 ans) dans la wilaya de Sétif, a précisé Mme Cherfi dans une déclaration à la presse en marge d'une session de formation sur le milieu ouvert au siège de la Résidence des magistrats à El Biar.

Rappelant que l'affaire du jeu de la "baleine bleue" avait pris récemment de grandes proportions dans les médias, elle a appelé ces derniers à "ne pas amplifier", précisant qu'une enquête est en cours comme l'a affirmé, dimanche, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Tayeb Louh,

dans l'émission "Hiwar Essaa" de la Télévision algérienne. M. Louh a annoncé dans "Hiwar Essaa" que l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication avait procédé, en coordination avec les parquets compétents, à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur un jeu vidéo en vogue sur internet connu sous le nom de "baleine bleue" qui pousse les enfants au suicide.

"La justice s'acquitte de sa mission dans la lutte contre la cybercriminalité et l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a ordonné en coordination avec les parquets compétents l'ouverture d'une enquête", a précisé le ministre.

"Les premiers résultats de l'enquête font état d'un décès en rapport avec ce jeu mais pour ce qui est des autres cas de décès, aucun lien n'a été établi à ce jour", a affirmé le ministre, précisant que l'enquête suit

son cours. La déléguée nationale à la protection de l'enfance a indiqué dans une déclaration en marge de la session de formation, que l'organe national travaillait en ce moment sur le principe de "prévention", en appelant les parents à "la vigilance en accompagnant leurs enfants et en surveillant les jeux vidéos auxquels il s'adonne".

La même responsable a chargé les services du milieu ouvert relevant des directions de l'action sociale à travers les wilayas, qui accueillent des psychologues et des sociologues "de sensibiliser et de conscientiser la société" en appelant les parents à "communiquer avec leurs enfants". L'Organe a reçu au cours de la semaine dernière des plaintes et des questions de la part de familles qui ont exprimé leurs inquiétudes et leurs craintes concernant ce jeu, a ajouté la même responsable. La déléguée nationale à la protection de l'enfance a souligné que les parents doivent "rester vigilants et attentifs à tout changement survenant dans leur corps ou dans leur comportement.

## Mise en place des moyens techniques nécessaires au lancement en 2018 de la greffe d'organes prélevés sur des personnes décédées

Le Directeur général de l'Agence nationale des greffes, Mohamed Bourahla a affirmé dimanche à Alger que tous les moyens techniques ont été mis en place pour le lancement en 2018 de la greffe d'organes prélevés sur des personnes décédées. L'agence nationale des greffes œuvre en collaboration avec l'Agence française de la biomédecine à assurer les moyens techniques nécessaires et à choisir les messages à même de convaincre la société d'accepter le prélèvement d'organes à partir de personnes décédées aux fins de lancer cette opération en 2018 tout en développant les opérations de dons qui sont généralement limitées aux proches", a déclaré M. Bourahla en marge du 2e séminaire d'évaluation de la greffe d'organes en Algérie. Créée en 2012, cette agence veille depuis 2015 à coordonner les efforts entre les différents acteurs dans le domaine, à évaluer périodiquement cette opération sous la supervision du ministère de tutelle, a indiqué le responsable, citant la stratégie et le plan d'action mis en place pour garantir la continuité de cette pratique et éviter les problèmes rencontrés par l'agence au cours des dernières années. Le responsable médical de l'Agence française de la biomédecine, Olivier Bastian a indiqué que cette dernière veille - à la faveur du partenariat conclu avec l'agence algérienne "à accompagner celle-ci pour développer les cadres juridiques et assurer les conditions sociales pour la transplantation d'organes à partir de donneurs et faciliter leur prélèvement sur des personnes décédées", rappelant les efforts consentis par son pays en 2011 pour lancer ce type de greffe d'organes. La directrice du centre national tunisien de prélèvement et de transplantation d'organes, le Pr Rafika Badi a évoqué l'expérience de son pays lancée depuis 30 ans, soulignant la nécessité de développer l'opération de don. De son côté, Radia Kraïba, du ministère de la Santé a évoqué la réglementation mise en place par le ministère pour les établissements activant dans ce domaine et l'autorisation qu'ils doivent obtenir du ministère et qui les engage à présenter l'activité annuelle programmée au ministère concerné et une copie à l'agence nationale des greffes. Les représentants des CHU (14) assurant les greffes, ont indiqué qu'au niveau national, 224 opérations de greffe rénale et 9 opérations de greffe du foie ont été effectuées, citant les obstacles qui entravent cette activité et auxquels sont confrontés certains établissements.

## MÉDÉA: Secousse de magnitude de 3,6 à Tamesguida

Une secousse d'une magnitude de 3,6 sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dimanche en fin de soirée dans la wilaya de Médéa, a indiqué le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag) dans un communiqué. L'épicentre de la secousse, enregistrée à 00h18, a été localisé à 2 kilomètres au nord-ouest de Tamesguida, a précisé le Craag.

APS

## PORTUGAL : Des vents violents font un mort



Des vents violents, qui ont touché dimanche le nord du Portugal, ont provoqué la mort d'une personne et fait trois blessés légers, selon un bilan des services de la protection civile.

La victime est une femme de 45 ans, tuée par la chute d'un arbre sur sa voiture à Marco de Canavesses, près de Porto, a indiqué un responsable de la protection civile. Cet accident a également fait deux blessés légers, passagers d'un véhicule ayant percuté la voiture de cette

femme, a-t-il précisé.

La pluie et les vents ont également entraîné la chute de 389 arbres et 37 inondations, d'après la protection civile. Les services météorologiques prévoient des vents pouvant atteindre les 130 km/h par endroits dans le nord et le centre du pays jusqu'à lundi matin.

Le mauvais temps a aussi frappé dimanche le nord de l'Europe, perturbant les transports et privant des milliers de foyers d'électricité.

## ALLEMAGNE: Plus de 300 vols annulés à Francfort à cause de la Neige et du gel

Plus de 300 vols ont été annulés et des centaines d'autres retardés dimanche à l'aéroport de Francfort à cause de la neige et du gel qui bloquaient plusieurs pistes, a annoncé l'exploitant de l'aéroport.

Quelque 330 vols ont été annulés avant 17h00 locales (16h00 GMT) après de fortes chutes de neige et des températures négatives dans la région de la capitale financière alle-

mande, a indiqué un porte-parole de Fraport, la société qui gère l'aéroport de Francfort. Le plus grand hub aéroportuaire du pays devait gérer un total de 1.260 vols dimanche. D'autres vols pourraient être annulés dans la soirée, a ajouté le porte-parole, précisant néanmoins que le pire était passé et que la météo devrait s'améliorer dans les prochaines heures.

## CHINE : Six morts à la suite d'un incendie dans un spa de Handan



Six personnes sont mortes après un incendie survenu dimanche dans un spa de la ville de Handan de la province chinoise du Hebei (nord), ont indiqué lundi des sources officielles.

Selon un groupe de travail gouvernemental responsable de l'enquête, deux personnes sont décédées sur les lieux

lorsque le feu s'est déclaré dimanche vers 13h51 dans le Gold Coast Bath Center, dans un bourg rural de la ville. Quatre autres personnes sont décédées à l'hôpital.

La police a arrêté dix personnes chargées de la gestion du spa dans le cadre de l'enquête.

APS

## MÉTÉO L'incendie encore très actif en Californie menace Santa Barbara

Le feu poursuivait sa progression dimanche au nord de Los Angeles, menaçant désormais deux villes mitoyennes de Santa Barbara, tandis que les autres foyers de Californie semblaient désormais sous contrôle.

Parti lundi soir, "Thomas", le nom de l'incendie qui a déjà ravagé les alentours de la ville de Ventura, n'était toujours contenu qu'à 15% dimanche, malgré 4.435 pompiers mobilisés, soutenus par 30 hélicoptères.

"Thomas" a dépassé dimanche le seuil des 70.000 hectares de surface brûlée, ce qui le situe parmi les dix plus grands feux de l'histoire de la Californie et menace encore 15.000 bâtiments, selon les estimations de l'agence californienne de lutte contre les incendies, Calfire.

Une photo postée dimanche matin par les pompiers de Santa Barbara montrait un mur de feu de plusieurs mètres de hauteur à quelques mètres seulement de bâtiments de Carpinteria, petite ville côtière située à moins de cinq kilomètres au sud-est de Santa Barbara.

"Thomas", dont l'origine reste indéterminée à ce stade, a déjà détruit 754 structures, ce qui en fait le 11ème feu le plus important de Californie selon ce paramètre, et en a endommagé 162 autres.

Des ordres d'évacuation ont été lancés en pleine nuit de samedi à dimanche pour certains quartiers de Carpinteria, les plus proches de la grande forêt de Los Padres où l'incendie fait rage. "Préparez-vous à partir", ont annoncé aux résidents du reste de la ville les autorités du comté de Santa Barbara.

Aux environs de 06h00 locales (14h00 GMT), un nouvel ordre d'évacuation a été donné pour une partie de la ville de



Montecito, située entre Carpinteria et Santa Barbara, qui est également menacée car bordée, elle aussi, par la forêt de Los Padres.

Selon plusieurs photos postées sur les réseaux sociaux, au sommet des collines bordant Montecito et Summerland -- autre ville côtière située entre Montecito et Carpinteria --, un rideau de flammes s'étendait sur plusieurs centaines de mètres, noircissant le ciel comme en pleine nuit.

Comme vendredi et samedi, des distributions gratuites de masques étaient prévues dans le comté de Santa Barbara. Quelque 85.000 foyers étaient privés d'électricité dimanche dans le comté.

Si le taux d'humidité reste très bas, à 9% selon le service de météorologie nationale, le vent a de nouveau faibli et ne devait plus souffler dimanche qu'à une vingtaine de kilomètres par heure au maximum après

des pointes à plus de 130 km/h mercredi. Les services météorologiques ne prévoient pas la moindre goutte de pluie durant les deux prochaines semaines.

Ailleurs dans le sud de la Californie, les cinq autres feux ayant démarré depuis lundi semblaient sous contrôle, et le foyer "Lilac", au nord de San Diego, le plus important après "Thomas", était contenu à 60% dimanche matin et ne progressait plus. Signe que la vigilance restait de mise, les pompiers de San Diego ont signalé deux petits départs de feu à une dizaine de kilomètres au nord de la ville, mais sur des zones réduites. Au total, les six feux qui ont frappé le sud de la Californie depuis lundi ont détruit plus de 80.000 hectares et provoqué l'évacuation de centaines de milliers de personnes, dont 98.000 toujours dimanche.

L'année 2017 a été la plus meurtrière en Californie à cause d'incendies.

## LIBYE: Durcissement des mesures contre la contrebande et le trafic d'êtres humains

Les forces armées basées dans l'est de la Libye ont entamé des patrouilles dimanche le long de la frontière sud du pays afin de lutter contre la contrebande et le trafic d'êtres humains, a déclaré un responsable militaire à l'agence Chine nouvelle.

"Des patrouilles militaires organisées par le bataillon Subul Assalam ont débuté dimanche près de la ville de Koufra, dans le sud-est du pays", a indiqué Saeed Wanis, un officier de l'armée.

"Les activités de contrebande qui se déroulent dans la région nuisent à la pro-



périté de la Libye dans des proportions effrayantes", a-t-il affirmé, soulignant qu'il était très difficile de sécuriser cette zone "en raison des étendues désertiques, qui

exigent un grand nombre de soldats". Le bataillon Subul Assalam a émis samedi un communiqué à l'attention des trafiquants d'essence et d'êtres humains, af-

firmant qu'il ne "tolérerait aucun contrebandier" et que "les patrouilles militaires se poursuivraient 24 heures sur 24".

"Au cours des derniers jours, nous avons réussi à saisir neuf camions-citernes d'essence se dirigeant vers le Tchad à la périphérie de Rubiana, à 400 km à l'ouest de Koufra", a ajouté le responsable.

Le sud de la Libye est le théâtre de nombreuses activités de trafic d'essence et de migrants, notamment en raison de ses vastes étendues désertiques et de son insécurité.

INDE :

## Au moins 10 morts dans une collision entre un camion et un tracteur



Au moins dix personnes ont été tuées et six autres blessées lundi après qu'un camion de marchandises est entré en collision avec un tracteur dans l'Etat de l'Uttar Pradesh, dans le nord de l'Inde, selon la police. L'accident a eu lieu dans le district de Mirzapur, à quelque 285 km au sud-est de Lucknow, chef-lieu de l'Etat de l'Uttar Pradesh.

"Dans un tragique accident de la route ce matin, un camion est entré en collision frontale avec

un tracteur transportant des passagers", a annoncé un responsable de police de Mirzapur, précisant que "cinq personnes ont été tuées sur place, alors que cinq autres ont succombé en route vers l'hôpital. Six blessés sont hospitalisés, dont une partie dans un état critique". Selon la police, les passagers à bord du tracteur revenaient du temple local. La mauvaise visibilité causée par le brouillard du matin serait à l'origine de cette collision meurtrière.

TURQUIE:

## Commémorations un an après le double attentat de Besiktas



Une centaine de personnes ont rendu hommage dimanche soir à Istanbul aux 46 personnes tuées lors d'un double attentat près du stade du club de football de Besiktas il y a un an.

Responsables locaux, proches de victimes et simples citoyens ont déposé des gerbes de fleurs devant le Vodafone Park et respecté une minute de silence à 22h29 (19h29 GMT), heure précise à laquelle l'attaque s'était produite.

Le 10 décembre 2016, 46 personnes, dont 39 policiers, avaient été tuées dans deux explosions quasi-simultanées revendiquées par les Faucons de la liberté du Kurdistan (TAK), un groupe radical proche du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

La plupart des victimes avaient été tuées dans la première explosion d'un véhicule piégé près d'un groupe de policiers déployés aux abords du stade dans lequel venait de se dérouler un match entre Besiktas et l'équipe de Bursaspor.

Quelques secondes plus tard,

un kamikaze actionnait sa charge explosive au milieu d'un autre groupe d'agents de l'autre côté de ce stade situé au bord du Bosphore, dans un quartier très fréquenté.

Un an après, "la douleur est vive comme au premier jour", a déclaré le club de Besiktas dans un communiqué. Cependant, a ajouté le club, "le terrorisme ne parviendra pas à atteindre son but, nous en avons la conviction".

"Nous renouvelons nos condoléances aux proches de nos concitoyens tombés en martyrs lors de l'attaque", a ajouté le club.

Le double attentat avait été suivi d'un élan de solidarité envers le club de Besiktas, qui a remporté le championnat turc l'an dernier.

Le PKK et les TAK ont revendiqué plusieurs attentats visant des cibles policières à travers la Turquie, notamment à Istanbul et à Ankara, après la reprise du conflit kurde à l'été 2015.

APS

INDONÉSIE:

## Campagne massive de vaccinations contre l'épidémie de diphtérie qui a fait des dizaines de morts

Huit millions d'enfants et adolescents vont être vaccinés cette semaine en Indonésie contre la diphtérie, à la suite d'une épidémie de cette maladie contagieuse qui a déjà fait des dizaines de morts dans le pays, ont indiqué lundi les autorités locales.

Près de 600 cas de diphtérie ont été détectés cette année dans 20 des 33 provinces de l'archipel d'Asie du Sud-Est et ont provoqué la mort de 32 personnes.

Cette infection bactérienne, qui peut être évitée par un vaccin, attaque le nez et la gorge et, si elle n'est pas traitée, le cœur et le système nerveux. Bien que curable, l'infection peut être mortelle, surtout chez les enfants. La campagne de vaccinations a commencé lundi dans trois des provinces les plus peuplées du pays, incluant la capitale Jakarta. Les vaccinations pourraient se poursuivre jusqu'en



janvier, selon les autorités. La forte hausse du nombre de cas de diphtérie est due au manque de sensibilisation du public ainsi qu'au mouvement anti-vaccin croissant dans le pays, a précisé le ministre indonésien de la Santé.

"Les cas de diphtérie étaient rares pendant longtemps en Indonésie, ce qui fait que les gens

n'étaient plus sensibilisés au danger et n'ont pas fait vacciner leurs enfants", a déclaré à l'AFP une responsable du ministère de la Santé, Jane Soepardi. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Indonésie est le deuxième pays au monde touché par des cas de diphtérie déclarés sur la période 2011-2015, derrière l'Inde.

SOMALIE:

## Lancement d'une campagne de vaccination de plus de 700.000 enfants contre la poliomyélite

Le ministère somalien de la Santé et deux agences des Nations Unies ont lancé dimanche une campagne de trois jours de vaccination contre la poliomyélite, ciblant 726.699 enfants de moins de cinq ans dans deux régions.

Une déclaration conjointe publiée à Mogadiscio a indiqué que la campagne soutenue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF se déroule dans les régions de Banadir et de la Basse et Moyenne Shabelle.

Ghulam Popal, représentant de l'OMS pour la Somalie, a déclaré que la campagne se déroulerait en deux tours par le biais de visites à domicile des équipes de vaccination, notant

qu'aucun cas de poliomyélite n'a été détecté en Somalie depuis août 2014.

"Cependant, à titre de mesure préventive, il est impératif que tous les enfants de moins de cinq ans dans les endroits ciblés, qu'ils soient déjà immunisés ou non, reçoivent deux gouttes de vaccin antipoliomyélique oral", a déclaré Ghulam Popal. "Nous exhortons toutes les familles à faire vacciner leurs enfants pour les protéger contre cette maladie dangereuse", a-t-il ajouté.

Le vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI) sera utilisé au troisième tour pour stimuler l'immunité chez les enfants âgés de 2 à 23 mois.

Selon l'ONU, les conflits et l'insécurité dans le sud et le centre de la Somalie continuent d'entraver l'accès des enfants aux campagnes de vaccination antipoliomyélique en 2017, avec environ 240.000 enfants de moins de cinq ans déclarés inaccessibles depuis plus d'un an.

"Cette campagne a été soigneusement planifiée pour s'assurer que tous les enfants dans les zones choisies, en particulier ceux qui ont été oubliés lors des précédentes campagnes de vaccination, sont touchés cette fois-ci", a déclaré Steven Lauwerier, représentant de l'UNICEF en Somalie.

Les agences des Nations Unies ont in-

diqué que plus de 4.400 vaccinateurs et moniteurs ont été mobilisés, et qu'environ 800.000 doses de vaccins ont été stockées pour cette campagne.

La population de la Corne de l'Afrique est exempte de poliomyélite depuis août 2014, date à laquelle le dernier cas de polio a été signalé dans le district de Hobyo de la région de Mudug.

Une déclaration de l'OMS il y a deux ans, a classé la Somalie comme ne faisant pas partie du dernier groupe de pays qui enregistre encore des cas de polio dans le monde. L'OMS a cependant averti que la Somalie restait exposée au risque d'importation du virus à partir de ces pays.

# HÉPATITE C

## Vers la guérison pour tous

*Plus de 90% de guérison, quel que soit le stade de gravité de la maladie, et pour les différents types de virus C, c'est le résultat spectaculaire des essais présentés lors du congrès international sur le foie qui s'est déroulé à Londres. Une révolution thérapeutique.*

«Avant je disais à mes malades, nous avons une chance sur deux de vous guérir mais il va falloir s'astreindre à un traitement long et difficile, maintenant je peux leur annoncer 9 chances sur 10 avec un traitement court et beaucoup mieux supporté », se réjouit pour ses malades le Pr Stanislas Pol, chef du service d'hépatologie à l'hôpital Cochin (Paris). Les médecins étaient venus en nombre, ils étaient près de 10 000 du monde entier, s'informer sur ces nouveaux traitements de l'hépatite C. Car tout a été très vite : les nouveaux médicaments présentés il y a seulement deux ans sont déjà dépassés et de nombreuses questions se posent pour utiliser au mieux les derniers mis au point : des super antiviraux qui marchent vite et bien mais qui sont chers.

### Quels sont les signes de la maladie ?

On parle ici d'hépatite C chronique, une infection du foie causée par le virus VHC que le malade n'est pas parvenu à éliminer (70 à 80% des cas). Selon leurs caractéristiques (génotypes), six familles de ce virus ont été identifiées. L'infection virale s'accompagne d'une maladie propre du foie qui explique que, avec le temps et en l'absence de traitement, peuvent survenir des lésions hépatiques graves (fibrose, puis cirrhose, puis cancer). Trente ans après la contamination peuvent ainsi apparaître une fatigue inexorable, une perte d'appétit, une jaunisse. Où un bilan biologique révèle une anomalie hépatique (augmentation des transaminases...). Des signes extra-hépatiques sont aussi possibles, des douleurs rhumatismales, des troubles neurologiques (polymyélite).

### Comment l'attrape-t-on ?

L'hépatite C se transmet par contact avec le sang d'une personne infectée. Chez nous, on ne se contamine plus lors d'une transfusion, comme cela s'est produit dans le passé et continue de se produire dans les pays où la situation sanitaire est moins bonne. Mais on peut être en contact avec du sang infecté quand on se dope par intraveineuse ou par voie nasale (sniff), par des piqûres ou des tatouages réalisés avec du matériel souillé, lors du partage d'objets qui peuvent faire saigner (rasoir, brosse à dent), des relations sexuelles avec une personne infectée, la naissance d'une mère

contaminée. En France, on estime que 4000 nouvelles personnes sont contaminées chaque année.

### Qui devrait se faire dépister ?

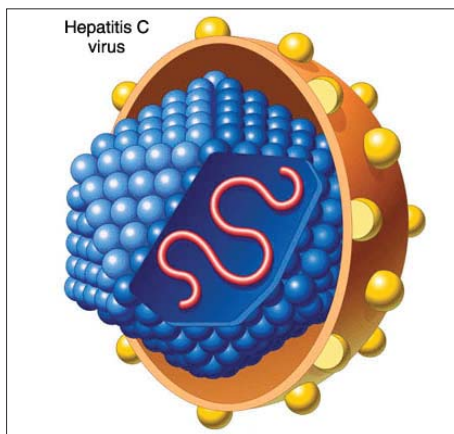
Aux États-Unis, il a été décidé de dépister tous les baby-boomer, c'est-à-dire les personnes nées entre 1945 et 1965. Chez nous, ces âges correspondent aussi à la majorité de la population qui déclare des symptômes aujourd'hui puisque les gros des contaminations a eu lieu il y a 30 ans (avant le contrôle des dons du sang et des infections nosocomiales). Les personnes qui ont eu une transfusion sanguine au début dans les années 1980 et avant, ont subi des opérations ou des examens médicaux invasifs, se sont droguées (même une fois) ont tout intérêt à se faire dépister. Une prise de sang suffit et des tests de diagnostics rapides seront bientôt disponibles. En France, on estime qu'entre 180 000 et 200 000 personnes infectées ne sont pas traitées, dont 35% ne connaissent pas leur contamination.

### Pourquoi autant de personnes ne sont-elles pas traitées ?

Le plus souvent parce qu'elles ne se sont pas fait dépister mais pas seulement. Les traitements classiques comportent des injections (interféron), sont difficiles à supporter, entraînent souvent de travailler près d'une année. Au courant des nouveaux traitements qui arrivent, notamment par les réseaux sociaux, certains préfèrent attendre. D'autant que si le foie ne montre aucun signe inquiétant (fibrose, cirrhose...), il n'y a pas d'urgence et pas de perte de chance. Une surveillance peut suffire dans un premier temps. Les premiers traitements n'étaient pas non plus efficaces sur toutes les familles de virus et ne guérissaient que 70% des patients. Cela explique qu'on comptabilise encore 2 500 décès par an.

### En quoi consistent les nouveaux traitements ?

La révolution, c'est que 12 semaines de traitement suffisent (contre une année auparavant), les effets secondaires sont minimes et c'est efficace sur les différents types de virus (avant, la guérison était plus difficile en cas de génotype 1). Il s'agit d'antiviraux qui ne ciblent plus le système im-



munitaire mais le virus lui-même, à différents niveaux, ce qui permet de les associer. Le seul qui ait déjà obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) est le Sofosbuvir. Trois autres ont une Autorisation temporaire d'utilisation (ATU). Et une nouvelle combinaison, dont les résultats détaillés étaient présentés à Londres, affiche 96% de réussite. Le laboratoire devra demander prochainement une AMM. Pour l'instant, ces médicaments portent des noms de code.

### Qui pourra en bénéficier ?

Les autorisations actuelles sont liées à des critères stricts. Et les prochaines ne devraient pas être différentes : on peut traiter les hépatites C avancées (fibrose, cirrhose) et celles qui ont résisté aux précédents traitements. Les autres personnes infectées devront attendre que les autorités élargissent les indications. Les traitements sont chers (autour de 50 000 euros) mais ils vont en éviter d'autres encore plus chers. L'hépatite C est la principale cause de transplantation du foie en Europe. Si les

traitements sont plus simples à prendre, ils nécessitent une surveillance attentive, donc des consultations. Une nouvelle organisation des soins est donc à mettre en place pour répondre à l'objectif visé : guérir 100% des patients d'ici quelques années.

### Les traitements peuvent-ils encore progresser ?

Les chercheurs réfléchissent déjà à des traitements encore plus courts et encore plus pratiques. C'est à dire ne nécessitant qu'une seule gélule par jour dans laquelle seraient incorporés les trois antiviraux. On cherche aussi de nouveaux marqueurs pour mieux identifier les personnes qui ont besoin d'un traitement rapidement. Le suivi des personnes guéries permettra ensuite de voir ce qu'elles deviennent. Garderont-elles une sensibilité accrue vis-à-vis du cancer du foie ? Nul ne le sait. En revanche, on constate que le virus n'est plus détectable, et que cela dure. Ce qui est bien le signe de la guérison de la maladie virale. Dépistée et traitée, l'hépatite C pourrait donc théoriquement disparaître...

## Hépatite E : la Ribavirine serait un traitement efficace

La Ribavirine serait un traitement efficace et sûr contre l'hépatite E. Selon une nouvelle étude scientifique française. La Ribavirine, utilisée en monothérapie pendant 3 mois, permet de lutter efficacement contre l'hépatite E, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue spécialisée The New England Journal of Medicine. Vincent Mallet, Stanislas Pol et leur équipe de l'Institut Cochin (Université Paris Descartes, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Cnrs, Inserm) ont prouvé l'efficacité du traitement par Ribavirine chez des patients souffrant d'une infection chronique par le virus de l'hépatite E. Ils ont constaté que la Ribavirine utilisée en monothérapie pendant 3 mois permet de guérir la majorité des patients. Dans cette nouvelle étude, 53 patients atteints d'hépatite E ont été traités par Ribavirine.

Après analyse de leurs données médicales, les chercheurs ont résolu que la Ribavirine prescrite en monothérapie pendant 3 mois est un traitement efficace de l'infection chronique par le virus de l'hépatite E. En effet, pour la majorité des patients (45 patients sur 59), le virus restait indétectable 6 mois après l'arrêt du traitement. En revanche, pour les patients fortement immunodéprimés ou ceux chez lesquels le virus est détectable dans le sang après un mois de traitement, la prescription de Ribavirine doit être plus longue. Le seul effet secondaire identifié et prévisible de ce traitement était l'anémie qui a été gérée facilement chez la plupart des malades. L'hépatite E est responsable d'une inflammation aiguë ou chronique du foie. Il s'agit d'une maladie émergente parfois mortelle et sans traitement connu au-

jourd'hui. Le virus de l'hépatite E est la première cause d'hépatite virale dans le monde et on estime que le tiers de la population mondiale a été infectée par ce virus. Si la majorité des cas survient dans les pays en voie de développement, on assiste à une émergence de cas d'infection en France et dans les autres pays industrialisés où le virus se transmet à l'homme par la consommation d'aliments contaminés insuffisamment cuits. « Cette découverte est une grande avancée dans le domaine » a déclaré Vincent Mallet. « Nous espérons que nos résultats ouvriront une porte vers d'autres études prospectives destinées pour évaluer l'efficacité de la Ribavirine dans le cas de formes graves d'infection par le virus de l'hépatite E, notamment dans les pays du Sud, où il est un véritable fléau ».

## On va pouvoir prévoir la réactivation du virus

De nombreux patients infectés par le virus de l'hépatite B ne développent aucun symptôme. Les chercheurs ont découvert deux marqueurs sanguins qui indiquent si le virus restera toujours latent ou s'il risque de se réactiver un jour.

**20 % de patients seraient concernés**

L'hépatite B est une maladie contagieuse, sexuellement transmissible. 90% de ces personnes touchées par cette maladie guériront complètement, mais 10% d'entre eux souffriront d'une hépatite chronique B.

Pour certains patients touchés par l'hépatite B, la fonction de leur foie est tout à fait normale et leur taux de transaminases reste lui aussi à une valeur normale. Pour la grande majorité de ces porteurs que l'on dit «asymptomatiques», l'évolution de la maladie est souvent favorable. Le virus restera toujours latent. Toutefois, chez environ 20% d'entre eux, l'hépatite B peut se réactiver et entraîner d'importantes lésions au foie. Malheureusement ces réactivations ne préviennent pas et le traitement démarre parfois un peu tardivement.

«Il est important d'identifier ces personnes car se sont de bons candidats au traitement», explique Michelle Martinot-Pégnoux. Or, la mesure combinée de deux marqueurs, l'ADN du virus et l'antigène viral HbS (AgHBs), permet désormais d'identifier un patient présentant un risque de réactivation dès la première consultation. Il devient ainsi possible d'optimiser son suivi, se réjouit-elle.

## Un outil prédictif généralisable et peu coûteux

Cette mesure a été testée sur 129 personnes atteintes d'une infection asymptomatique par le virus de l'hépatite B. 22 des 24 patients avaient un seuil d'AgHBs supérieur à 1 000 unités/ml et d'ADN viral supérieur à 200 unités/ml au moment de la prise en charge. L'année suivante, une réactivation du virus de l'hépatite B s'est produite.

«La sensibilité de ce test est de 96%, clarifie la chercheuse. Le dosage de ces deux marqueurs est simple et peu coûteux: il peut donc être envisagé en routine. A ce titre, il s'agit donc d'un véritable outil prédictif, rapidement utilisable en clinique. En cas de risque de réactivation, le clinicien pratiquera un suivi du patient plus rapproché, par exemple une mesure des transaminases tous les trois mois, au lieu de six ou douze mois en cas de portage inactif confirmé. Cela permettra de mettre en œuvre un traitement le plus rapidement possible après la réactivation de la maladie».

En savoir plus

# Vrai/Faux sur l'hépatite B

## Un virus très contagieux

Le virus de l'hépatite B est aussi contagieux que le virus du sida. Faux. Le virus de l'hépatite B est 100 fois plus contagieux que celui du sida.

## On peut mourir de l'hépatite B.

L'hépatite B est la 10e cause de mortalité dans le monde. Entre 600 000 et un million de personnes en meurent chaque année. En France, on compte 1 500 décès chaque année dus à l'hépatite B.

## On estime que 10 % de la population mondiale a été en contact avec le virus.

**Faux.** On estime que près d'une personne sur trois a été en contact avec le virus dans le monde. Au total, ce sont 400 millions de personnes qui souffrent de la forme chronique de la maladie. En Europe, on estime à 1 million le nombre de nouvelles personnes touchées par l'hépatite B chaque année. Si 90% de ces personnes guérissent complètement, 10% souffriront d'une hépatite chronique B pour le reste de leur vie, avec pour triste conséquence le décès de près de 25% de ces patients.

Une maladie souvent silencieuse En France, 300 000 personnes ont contracté la maladie et la moitié l'ignorent. Chaque année, on dénombre 1 000 à 2 000 nouveaux porteurs chroniques.

## Lorsqu'on a une hépatite B, on a les yeux jaunes.

**Faux.** Rappelons-le : l'hépatite B est considérée comme une maladie silencieuse. Seules 30% des personnes atteintes présentent des symptômes tels que les yeux jaunes (jaunisse), des

diarrhées, des nausées, des douleurs abdominales, musculaires ou articulaires, une fatigue importante... D'où l'importance de se faire dépister.

## La mère peut transmettre le virus de l'hépatite B au nouveau-né.

**Vrai.** La transmission peut se faire de la mère à l'enfant lors de l'accouchement ou de l'allaitement. Dans 90% des cas, l'enfant restera porteur chronique du virus toute sa vie.

## L'hépatite B est une maladie sexuellement transmissible.

**Vrai.** Les moyens de transmission du virus sont le sang, le lait maternel ou lors de l'accouchement et les rapports sexuels non protégés.

Bien au contraire, la France est l'un des pays où le taux de couverture est le plus faible avec 30% de la population vaccinée. Par comparaison, les taux de couverture vaccinale à 2 ans contre l'hépatite B sont de 81% en Allemagne, 97% en Espagne, 95% en Italie, 92% aux États-Unis.

## Plus de neuf fois sur 10, on guérit définitivement de l'hépatite B.

**Vrai.** 5 à 10% de la population infectée sera porteur chronique du virus pour la vie entière. Parmi celle-ci, 25% en décèdera suite à un cancer du foie, une cirrhose ou une insuffisance hépatique.

Enfin, entre 0,1 et 1% de la population infectée contractera une hépatite B fulminante mortelle en l'absence de greffe du foie (80% des patients décèdent en quelques

jours seulement).

## Le foie est le plus grand organe du corps humain car il remplit 500 fonctions différentes.

**Vrai.** Cet organe vital joue un rôle essentiel. Il fabrique rapidement de l'énergie selon les besoins de l'organisme. Il stocke les vitamines et les minéraux. Il contrôle la quantité de cholestérol dans le sang. Il neutralise et élimine les déchets, drogues et poisons présents dans le sang. Il produit et contrôle la quantité d'hormones. Il aide le système immunitaire à combattre les infections. Il fabrique la bile pour faciliter la digestion... Sans lui, l'être humain ne peut survivre plus d'un ou deux jours.

## Un nouveau traitement autorisé en Europe

La Commission européenne vient d'autoriser la mise sur le marché de Sovaldi, un médicament pour le traitement de l'hépatite B chronique. Ce nouveau traitement va transformer la vie des patients.

L'autorisation de mise sur le marché de Sovaldi, un médicament à base de Sofosbuvir, vient d'être accordée par la Commission européenne. Le Sofosbuvir a été approuvé pour le traitement de l'hépatite C chez l'adulte (VHC) de génotypes 1 à 6.

Pour les spécialistes, il s'agit là d'une réelle avancée thérapeutique car le Sofosbuvir est actif sur tous les génotypes et présente des taux de réponse thérapeutiques de l'ordre de 90%. Ce sont les taux de guérison les plus élevés jamais observés auparavant. A cela s'ajoute une tolérance excellente puisque nous comptons seulement 2% d'arrêt de traitement pour des effets indésirables» insiste le Dr Christophe Hézode, hépatologue à l'hôpital Henri Mondor de Créteil. Les premiers patients atteints d'hé-



patite C étaient traités il y a 25 ans avec de l'interféron, avec des injections que l'on effectuait pratiquement tous les jours. «Ensuite on a eu la ribavirine, qui est un antiviral oral pas très efficace mais qui augmentait l'efficacité de l'interféron, donc c'est ce qu'on appelait une bithérapie (interféron et ribavirine). On a ensuite eu des traitements qui permettaient de ne faire qu'une

seule injection d'interféron, augmentant ainsi l'efficacité. Avec ces traitements, le taux de guérison, notamment pour les génotypes 1 était un peu inférieur à 50%. Et puis il y a eu à partir de 2011, des nouveaux antiviraux, avec des molécules uniquement orales, passant alors de 45 à 70% de chances de guérison.

Le sofosbuvir est donc un nouvel antiviral oral mais il a la particularité d'une part, d'être très bien toléré, et d'autre part, de ne pas induire de résistances virales, ce qui témoigne donc d'une barrière génétique élevée et d'une puissance antivirale importante, et donc d'une très grande efficacité d'activité antivirale. Surtout, il contrôle à peu près tous les types de virus.

Donc grâce au sofosbuvir, on va pouvoir non seulement pouvoir guérir dans 90% des cas l'infection liée au génotype mais aussi aux autres génotypes» explique le Dr Stanislas Pol, chef de service d'hépatologie du Groupe Hospitalier Cochin.

## SOMALIE: Plus de 2.000 civils tués dans les conflits armés en deux ans selon l'Onu



Au moins 2.078 civils ont été tués et 2.507 autres blessés dans les conflits armés en Somalie, impliquant principalement le groupe terroriste Shabab, de janvier 2016 au 14 octobre 2017, a annoncé un rapport conjoint des Nations unies publié dimanche.

Le rapport du Bureau des droits de l'homme et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (UN-SOM) a indiqué que 60% des morts et des blessés étaient attribués au groupe terroriste Shabab, 13% aux milices de clans, 11% à la police, 4% à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et 12% à des assaillants non identifiés.

Michael Keating, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, a déclaré que toutes les parties au conflit ne font pas assez pour protéger les civils de la violence dans la nation de la Corne de l'Afrique.

"Les civils paient le prix de l'échec dans le règlement des conflits en Somalie par des moyens politiques", a noté M. Keating.

"La sécheresse a intensifié les conflits entre les clans en raison de la concurrence pour les ressources, ce qui est exploité par des éléments anti-gouvernementaux pour déstabiliser davantage les régions, réduire les perspectives d'une paix durable et affaiblir la protection des civils".

L'ONU a déclaré que les conflits armés endommagent les infrastructures et les moyens de subsistance, déplaçant des millions de personnes et entravant l'accès à l'aide humanitaire pour les communautés dans le besoin.

Le rapport intitulé "Protection des civils: jeter les bases de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme en Somalie" a déclaré que le conflit avait touché de manière disproportionnée les enfants.

Selon l'ONU, 3.335 cas de recrutement d'enfants soldats ont été signalés au cours des dix premiers mois de 2017, dont 71,5% attribués aux Shabab, 14,6% à des milices de clans et 7,4% à l'Armée nationale somalienne.

Selon le rapport, le pire incident en une seule journée a été le double attentat à la bombe à Mogadiscio le 14 octobre, attribuée aux Shabab par le gouvernement somalien, dans lequel au moins 512 personnes ont été tuées selon le bilan officiel.

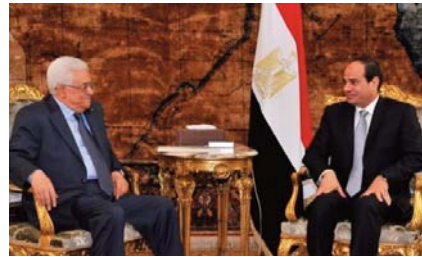
Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré que ces pertes sont extrêmement préoccupantes car elles minent la confiance de la population somalienne dans le gouvernement et la communauté internationale, qui élargit l'espace pour le fonctionnement des éléments antigouvernementaux.

Le rapport recommande la dissolution de tous les groupes armés et milices illégaux, et exhorte les parties au conflit à prendre des précautions réalisables pour protéger les civils.

## EGYPTE Le président palestinien attendu lundi au Caire

Le président palestinien Mahmoud Abbas est attendu lundi au Caire pour un sommet avec le chef de l'Etat égyptien Abdel Fattah El-Sissi sur la décision américaine controversée de reconnaître El-Qods comme capitale d'Israël, a annoncé dimanche la présidence égyptienne.

M. Sissi a "invité le président Mahmoud Abbas à un sommet bilatéral de consultation lundi au Caire pour discuter des développements liés à la reconnaissance par les Etats-Unis d'el-Qods comme capitale d'Israël", a indiqué le porte-parole de la présidence



égyptienne Bassam Radi.

Les deux dirigeants doivent examiner les moyens de faire face à "cette crise de façon à préserver le droit légitime du peuple palestinien d'établir son Etat indépendant avec El Qods-Est comme capitale", a-t-il précisé.

L'agence palestinienne de presse Wafa a indiqué que MM. Abbas et Sissi

avaient eu dimanche une conversation téléphonique et convenu de "poursuivre les consultations sur les développements liés à la décision de l'administration américaine sur El Qods". Un membre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Ramallah, Wassef Abou Youssef, avait indiqué auparavant qu'il pensait que le roi Abdallah

II de Jordanie participerait au sommet du Caire mais cela n'a pas été confirmé de source officielle.

Des dizaines de milliers de personnes ont encore manifesté dimanche dans les Territoires palestiniens occupés et dans plusieurs pays arabes et musulmans pour protester contre la décision cette semaine de Donald Trump de reconnaître El-Qods comme capitale d'Israël.

Dans une résolution publiée dimanche après une réunion au Caire, les ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe ont appelé Washington à annuler sa décision, affirmant que les Etats-Unis se sont "retirés comme parrains et intermédiaires du processus de paix" au Proche-Orient.

## RD CONGO - TANZANIE Les corps des Casques bleus tanzaniens tués en RDC rapatriés « entre mardi et mercredi »

Les corps des 15 Casques bleus tanzaniens tués jeudi dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) dans une attaque attribuée à des rebelles ougandais seront rapatriés "entre mardi et mercredi", a annoncé dimanche l'armée

tanzanienne. "Nous sommes en train d'y travailler avec les Nations unies.

Les corps seront rapatriés entre le mardi 12 décembre et le mercredi 13 décembre", a indiqué à la presse le lieutenant-général James Mwa-

kibolwa, numéro deux de l'armée tanzanienne. Le bilan établi par l'ONU de cette attaque survenue jeudi à la tombée de la nuit à Semuliki, dans la province du Nord-Kivu, est d'au moins 15 morts - tous Tanzaniens - et 53 blessés.

## BURKINA FASO : Le président Kaboré appelle à « rendre justice dans toutes les affaires sensibles »

Le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré a appelé dimanche à "rendre justice dans toutes les affaires sensibles", dont les dossiers de l'assassinat de Thomas Sankara, Norbert Zongo, du putsch manqué et de l'insurrection populaire, pour "aider le peuple à se réconcilier".

"Nous devons tout faire pour que la justice soit rendue dans toutes (les) affaires sensibles pour aider notre peuple à se réconcilier avec son histoire, pour ramener la paix des cœurs et créer les conditions propices à la contribution de tous les Burkinabè à l'œuvre de construction nationale", a déclaré M. Kaboré dans un discours radiotélévisé à la veille de la célébration du 57e anniversaire de l'indépendance du Burkina Faso.

"La réconciliation nationale reste un enjeu majeur que nous devons réussir, dans l'intérêt supérieur de la nation", a-t-il dit.

La justice militaire, une juridiction d'exception, doit solder une longue série de dossiers, dont principalement ceux du putsch manqué de septembre 2015 et de l'assassinat du "père de la révolution" burkinabè, le capitaine Thomas Sankara, tué lors du coup d'Etat qui porta l'ex-prési-

dent Blaise Compaoré au pouvoir en 1987.

également en instance, le dossier du journaliste d'investigation Norbert Zongo, tué en 1998 avec trois compagnons, a connu une évolution avec la mise sous contrôle judiciaire de François Compaoré, frère du président déchu Blaise Compaoré, poursuivi pour "incitation à assassiner".

M. Kaboré a dit "saluer l'avancée des dossiers pendants devant la justice", tout en rappelant aux acteurs chargés de les vider que "la soit légitime de justice des Burkinabè reste intacte".

## KENYA: L'opposition reporte l'investiture de son leader Raila Odinga

L'opposition kényane a annoncé dimanche repousser sine die l'investiture comme président par "l'Assemblée du peuple" de son leader Raila Odinga, prévue mardi.

"Après d'approfondies consultations internes et des discussions avec de nombreux interlocuteurs nationaux et internationaux", la coalition d'opposition Nasa a décidé de "reporter à une date ultérieure" l'investiture de M. Odinga, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Le jour de la cérémonie d'investiture du président sortant Uhuru Kenyatta, le 28 novembre, M. Odinga avait promis à ses partisans qu'il serait lui-même investi président le 12 décembre par "l'Assemblée du peuple", une initiative aux contours assez flous lancée par l'opposition dans le cadre d'une campagne de "résistance". Cette promesse suscitait l'inquiétude de nombreux observateurs, qui redoutaient qu'elle ne ravive les tensions, après quatre mois d'un processus électoral ayant profondément divisé le pays et alors que le calme est revenu depuis fin novembre. M. Odinga avait subi ces derniers jours la pression d'ambassadeurs occidentaux, de leaders religieux



et de certains responsables de Nasa, pour ne rien faire qui puisse le pousser hors du cadre constitutionnel.

Jeudi, le procureur général du Kenya, Githu Muigai, l'avait averti qu'une telle investiture pourrait équivaloir à un crime

de "haute trahison", théoriquement passible de la peine de mort, même si celle-ci n'est plus appliquée au Kenya depuis 1987. Nasa affirme toutefois n'avoir pas renoncé à son projet. "Nous voulons assurer (les Kényans) que notre détermination n'a pas changé", ajoute le communiqué, qui insiste sur le fait qu'aucun dialogue national ne peut avoir lieu sans évoquer la "justice électoral".

"Nous annoncerons les nouvelles dates à la fois de la cérémonie d'investiture et du lancement de l'Assemblée du peuple, ainsi que (les méthodes d'une) résistance plus vigoureuse et prolongée dans les prochains jours", a précisé Nasa. Après avoir obtenu l'invalidation en justice de la réélection de M. Kenyatta à l'élection du 8 août, Raila Odinga avait boycotté la nouvelle élection, organisée le 26 octobre.

M. Kenyatta a été réélu avec 98% des voix. Le taux de participation était de 39%. M. Odinga continue de contester la légalité et la légitimité de la victoire de son rival à l'élection d'octobre, validée cette fois-ci par la Cour suprême.

## PALESTINE :

# Le Secrétaire général de l'ONU estime que la décision de Trump pourrait nuire au processus de paix

La décision du président Donald Trump de reconnaître El-Qods comme la capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade des États-Unis pourrait affecter le processus de paix au Proche-Orient, a estimé dimanche le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres.

Un avis qui contredit celui de Nikki Haley, ambassadrice américaine auprès de l'ONU, qui avait estimé, quelques heures plus tôt, que cette décision allait "aider le processus de paix" israélo-palestinien.

"Je ne dis pas que cela va se produire mais il y a un espoir qu'il soit finalement possible de mettre un terme à ce terrible conflit entre Israël et les Palestiniens", a relevé le responsable onusien. Mais "je pense que la décision prise mercredi



risque de compromettre cet effort", a-t-il relevé. Des dizaines de milliers de manifestants sont à nouveau descendus dans la rue dimanche au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde pour protester

contre la décision de M. Trump, annoncée mercredi.

Elle a également suscité la désapprobation de nombreux dirigeants politiques, en particulier en Europe.

## ONU - YÉMEN

## Guterres qualifie la guerre au Yémen de « stupide » et « contre les intérêts des pays engagés »

Le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres a qualifié dimanche de "stupide" la guerre au Yémen, contraire, selon lui, aux intérêts mêmes des pays engagés, et dit espérer que l'acheminement de l'aide humanitaire sera facilité.

"Je trouve que c'est une guerre stupide, (...) contre les intérêts de l'Arabie saoudite et des Emirats" arabes unis, a déclaré le responsable lors d'un entretien à la chaîne américaine CNN.

"Et même du point de vue de l'Iran, je ne vois pas (non plus) d'avantage parce que le Yémen est trop loin pour avoir une influence significative dans la région", a-t-il ajouté.

Le conflit oppose actuellement les rebelles Houthis, soutenus par l'Iran et

qui contrôlent la capitale Sanaa, au camp du président Abd Rabbo Mansour Hadi, soutenu par une coalition commandée par l'Arabie saoudite.

Pour M. Guterres, cette guerre est aussi "contraire aux intérêts du peuple du Yémen", en proie à la "pire crise humanitaire au monde", selon l'ONU.

Dix-sept millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire, dont sept risquent la famine.

Le président américain a appelé mercredi l'Arabie saoudite, alliée des États-Unis, à ouvrir "immédiatement" l'accès à l'aide internationale au Yémen, pays qu'elle soumet à un blocus terrestre et maritime.

"Les choses se sont améliorées ces derniers jours", a commenté le secré-

taire général des Nations unies.

"Cela n'a pas de sens de maintenir ce blocus, qui concerne même des biens marchands essentiels à la survie des populations dans beaucoup de régions du Yémen", a-t-il ajouté.

Les agences de l'ONU ont notamment demandé une "trêve" humanitaire pour venir en aide à la population de Sanaa, régulièrement bombardée par les forces de la coalition soutenue par les Saoudiens. A plus long terme, "nous avons besoin d'une solution politique", a dit M. Guterres.

"Mon espoir est qu'à un moment donné, il soit possible de créer les conditions d'un accord politique", a-t-il poursuivi, et "je suis prêt à faire tout ce qui sera possible pour créer ces conditions."

## YÉMEN:

## 26 éléments houthis tués dans des frappes

Au moins 26 éléments houthis ont été tués dimanche dans des raids aériens attribués à la coalition sous commandement saoudien, qui ont visé un camp d'entraînement dans la province de Hajjah (nord-ouest du Yémen), ont indiqué des sources de sécurité.

Un dépôt de roquettes a également été touché dans le même secteur, selon ces sources citées par des médias.

Les raids sont intervenus alors qu'il y a une recrudescence des combats au Yémen entre les forces gouvernementales, soutenues militairement par la

coalition sous commandement saoudien, et les Houthis.

Des tirs de roquettes "Katioucha" attribués aux Houthis ont tué une fillette de six ans et blessé cinq civils, dont une femme à Khoukha, selon des habitants.

Des combats entre Houthis et forces loyalistes ont aussi été signalés à Hays, à 30 km à l'est de Khoukha, et à Tuhayta, à 40 km au nord de Khoukha, selon des sources au sein des forces gouvernementales. Samedi, le Comité international de la Croix-Rouge s'est inquiété de l'intensification des combats le long

des côtes de la mer Rouge, près de "zones urbaines densément peuplées", alors que la situation humanitaire est déjà "catastrophique".

La coalition militaire est intervenue en mars 2015 dans le conflit yéménite pour aider le gouvernement à stopper l'avancée des Houthis qui avaient conquis de vastes régions du pays, dont la capitale Sanaa qu'ils contrôlent toujours.

Depuis mars 2015, la guerre a fait plus de 8.750 morts et 50.600 blessés, dont de nombreux civils.

## NÉPAL:

## L'alliance communistes-maoïstes majoritaire aux législatives

Une alliance réunissant les anciens rebelles maoïstes et le parti communiste CNP-UML a gagné la majorité des sièges aux législatives au Népal et devrait former le nouveau gouvernement, selon des résultats préliminaires rendus publics dimanche. L'alliance entre les anciens re-

belles maoïstes et les communistes du CNP-UML a gagné 84 sièges au Parlement national et est en tête dans 31 autres circonscriptions dans ce décompte préliminaire, s'assurant une majorité.

Actuellement au pouvoir, le Congrès népalais, parti centriste, n'a été crédité

jusqu'à présent que de 13 sièges. La chambre basse du Parlement comprend 165 sièges élus directement, et 110 sièges attribués aux partis à la proportionnelle. Les Népalais ont voté jeudi dans le sud du pays, onze jours après la tenue du scrutin dans le nord montagneux.

## DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FRANCE Un satisfecit et du chemin à faire

Cherbal E.-M.

Pour une fois que la nouvelle est bonne pour l'école française, les commentaires n'ont pas tari, notamment dans les espaces médiatiques, sur ces nouveaux chiffres relatifs au décrochage scolaire enregistrés en France : « En éducation, il est rare qu'une étude apporte de bonnes nouvelles, avoue le site du quotidien liberation.fr, ajoutant en avoir trouvé une : « les politiques menées ces dernières années pour lutter contre le décrochage scolaire portent leurs fruits.

Le nombre de jeunes qui quittent l'école sans qualification a nettement reculé ces dernières années en France », écrit-il, dans un papier mis en ligne le 8 décembre dernier. D'après les dernières statistiques du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), le phénomène est en effet en net recul, baissant de trois points entre 2011 et 2015, pour les enfants âgés de 15 à 24 ans.

Le nombre d'élèves sortants du système scolaire sans diplôme s'est situé à 13% : « la France est passée de 140.000 élèves décrocheurs par an au début des années 2000 à 100.000, rapporte le site lefigaro.fr en précisant : « En "stock", la France compte encore 450.000 décrocheurs, soit 8,8 % en 2016 (contre 12,8 % en 2007). La moyenne de l'Union européenne est à 10,7 %. » La publication de ces chiffres a été l'occasion d'un débat sur ce phénomène qui demeure tout de même préoccupant en France et continue de coûter assez cher au trésor public : « En 2012, le cabinet BCG avait estimé le coût du décrochage scolaire pour la collectivité à 230.000 euros par personne, tout au long de sa vie », selon un papier du site lesechos.fr daté du 8 décembre dernier.

Les experts et observateurs sont unanimes pour reconnaître le bienfait des politiques publiques adoptées depuis quelques années. La présidente du CNESCO, Nathalie Mons, a attribué ce « bon résultat » à une « continuité implacable » des politiques publiques adoptées par la France depuis 2008, et, explique-telle sur lesechos.fr, « pour une fois loin de tout débat idéologique stérile qui prend l'école pour l'otage ».

Le débat a notamment porté sur les ressorts de l'échec scolaire que des experts ont situé à plusieurs niveaux. Le site du quotidien liberation.fr évoque en première place « l'origine sociale de l'élève d'abord », en expliquant : « un enfant venant d'une famille défavorisée a ainsi trois fois plus de risque de sortir de l'école sans diplôme que les autres. »

Les conditions de scolarisation au sein de l'établissement peuvent également être à l'origine du décrochage, lorsque l'élève ne sent pas à l'aise dans son école et qu'il ne s'identifie pas à elle.

D'après les indications fournies par le CNESCO, « les établissements français enregistrent le plus faible taux de sentiment d'appartenance à l'établissement (environ 40 %) de tous les pays de l'enquête Pisa », retient lefigaro.fr ajoutant que « les autres pays de l'OCDE déclarent un sentiment d'appartenance à leur établissement de 73% en moyenne. »

En fait le décrochage scolaire est un processus long qui prend du temps, se met en place graduellement et peut survenir à tous les paliers de l'enseignement. Dans une interview accordée au site lefigaro.fr, Martine Vanhamme-Vinck, directrice du CIO (Centre d'information et d'orientation) MédiaCom de Paris, le phénomène peut survenir depuis le primaire jusqu'à l'université, tout en soulignant que « c'est surtout à partir du lycée que le phénomène prend de l'ampleur. Les lycéens peuvent percevoir leurs cours comme une contrainte: ils ne se sentent pas à leur place », explique-t-elle.

Il a bien entendu été question des voies et moyens de lutter contre le phénomène par la préconisation d'une série de mesures qui vont de l'urgence, pour la prise en charge des élèves ayant décroché, à une nécessaire politique de prévention. Pour ce faire, les experts recommandent particulièrement s'intéresser aux "signes avant-coureurs", pour détecter les potentiels décrocheurs et agir en faisant participer tout son environnement et notamment la famille : « Retards et absences répétées, démotivation, mauvaises notes... Ces symptômes doivent alerter les parents et les enseignants », avertit lefigaro.fr

## MUSIQUE SYMPHONIQUE: La valse viennoise s'invite à Alger

L'Orchestre de l'Opéra d'Alger sous la direction du maestro Amine Kouider a animé dimanche à Alger un concert de musique symphonique dédié à la douceur de la valse viennoise et au génie créatif du grand compositeur autrichien Johann Strauss, devant un public relativement nombreux.

Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem Bessaïh, le spectacle, intitulé "Les valse de Vienne", a permis à l'assistance d'apprécier, 75 mn durant, les extraits d'une dizaine de pièces célèbres du grand compositeur Johann Strauss (1804-1849), savamment choisies par Amine Kouider, qui, en sa qualité de directeur artistique de l'Orchestre symphonique, œuvre à la "promotion et à la vulgarisation" du répertoire de la musique classique universelle en Algérie.

Dans la grâce des cadences à trois temps, le public a pris part à un voyage onirique, subtilement conduit par le maestro et son orchestre d'une cinquantaine d'instrumentistes, qui ont d'abord accompagné Noureddine Saoudi, qui a "redoré son blason d'artiste singulier", dira de lui une spectatrice, le temps d'interpréter "Haramtoui bik nouaâssi" et "Harq ed'ana mouhadjati", deux valse entraînant du terroir andalou de la musique algérienne. Avec une voix présente et étouffée, le ténor algérien, bien que servi par une distribution musicale "minimaliste", de l'avis d'un spectateur connaisseur, a brillamment réussi son tour de chant, avouant au public qu'il était monté sur scène pour "rappeler" la richesse de cette musique savante qui s'ouvre sur "l'harmonisation" et la "polyphonie", avant d'ajouter, avec émotion, que "la scène lui manquait".

Les instrumentistes des différents pupitres ont rendu, dans la densité et la pureté de l'orchestration, les pièces, "Le beau Danube bleu", "Rêve de printemps", "La valse de l'empereur", "Les patineurs", "La chauve souris",



"Le Baron tzigane", "Polka, pizzicato" (interprétation sans archet, en pinçant uniquement les cordes) et la majestueuse "Marche de Radetzky", à laquelle le public, sollicité par Amine Kouider, a pris part, dans la délectation, avec des claquements de mains cadencés. L'assistance a apprécié le spectacle dans un silence religieux imposé par la solennité du moment, applaudissant longuement les musiciens, à l'issue de chaque pièce interprétée, qui ont livré une prestation de haute facture, dans des atmosphères relevées.

"C'est magnifique, grâce à Amine Kouider, les valse de Vienne se sont invitées chez nous !", dira une spectatrice et d'ajou-

ter, "Noureddine Saoudi devrait penser à nous enchanter dans un spectacle à lui, avec une orchestration polyphonique !".

Emanant de l'Orchestre symphonique national, créé en 1992 et lancé en 1997 sous la direction du regretté maestro Abdelwahab Salim (1931-1999), l'Orchestre de l'Opéra d'Alger œuvre entre autre, à la promotion de la musique symphonique en multipliant les tournées régionales et concerts éducatifs dédiés aux enfants. Organisé par l'Opéra d'Alger, sous l'égide du ministère de la Culture, le concert de musique symphonique "Les valse de Vienne" est reconduit lundi au même endroit et aux mêmes horaires.

## CINÉMA L'Arabie saoudite met fin à l'interdiction des cinémas

L'Arabie saoudite va autoriser l'ouverture de salles de cinéma à partir de début 2018, levant une interdiction en vigueur depuis plus de 35 ans contre ces lieux, a annoncé lundi le ministre de la Culture.

Les autorités vont délivrer dès à présent les permis d'exploitation, selon la même source. "C'est un moment clé dans le développement de l'économie culturelle dans le pays", a déclaré le ministre de la Culture Awad al-Awad dans un communiqué.

Même si les salles étaient interdites, le cinéma saoudien commence à être reconnu internationalement. La comédie romantique "Barakah Meets Barakah" de Mahmoud Sabbagh a ainsi été projetée à la Berlinale tandis que "Wadjda" de Haifaa Al-Mansour a été en 2013 le premier film national à participer aux Oscars du meilleur film étranger.

Parmi les autres réformes sociétales, Ryadh a annoncé en septembre la fin de l'interdiction de conduire pour les femmes à partir de juin 2018.

## BATNA : Ouverture du 9<sup>e</sup> festival national de théâtre amazigh en présence d'un public nombreux

La 9<sup>ème</sup> édition du festival culturel national du théâtre amazigh s'est ouverte dimanche soir au théâtre régional de la ville de Batna en présence d'un public nombreux.

Les adeptes et professionnels du 4<sup>ème</sup> art ont été nombreux en dépit du froid piquant de cette journée à assister à la cérémonie d'ouverture de cette édition qui se poursuivra jusqu'au 15 décembre sous le slogan "nous nous rencontrons pour que nous progressions".

Dans son allocution d'ouverture, le commissaire du festival, Salim Souhali, a souligné que la présente édition en dépit de la réduction du nombre de journées du festival et du nombre des troupes participantes en raison de la réduction du budget de la manifestation, cette dernière demeure "une opportunité pour la créativité et le travail sérieux" au service de la promotion du mouvement théâtral en Algérie.

Cette édition est en soi "un challenge" qui traduit la détermination à assurer la pérennité du festival qui constitue un espace ouvert aux talents du théâtre d'expression amazighe, a notamment indiqué le com-



missaire du festival. Le jury du festival est composé d'artistes et professionnels de l'art et du théâtre, a ajouté M. Souhali en assurant que la majorité des pièces participantes sont de nouvelles productions.

Le public a suivi durant cette soirée d'ouverture un monodrame de la troupe Debza d'Alger intitulé "EL Methoum" (l'accusé) adapté d'une œuvre d'Abdellatif Bounab et réalisé par Merzoug Hamiane.

Déclinée sur fond d'un décor très sobre, l'œuvre tourne autour de la mésaventure d'une personne qui, après avoir évoqué le

passé de ses aïeux, se retrouve emprisonnée et accusée à tort d'un crime qu'elle n'a pas commis.

L'édition 2017 du festival national du théâtre amazigh met en lice 10 troupes dont celles des trois théâtres régionaux de Batna, Bejaia et Tizi ouzou.

La manifestation étalée sur 6 jours donnera lieu à une exposition de livres sur la langue tamazight et une journée d'étude sur la vie et l'œuvre de Chebah El Mekki (1894-1988), pionnier du théâtre algérien, et sur la forme de théâtre populaire Chaïb Achoura.

APS

## Publicité

### RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## COMMÉMORATION DU 11 DÉCEMBRE 1960 : M. Zitouni : «Ressusciter l'histoire et préserver les acquis de la Révolution»

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a affirmé dimanche à Tarat (Illizi) que la commémoration du 57ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 constitue une opportunité pour ressusciter et glorifier l'histoire et préserver les acquis de la glorieuse Révolution de libération.

«La commémoration des manifestations du 11 décembre 1960 constitue une véritable opportunité pour glorifier l'histoire de l'Algérie et préserver les acquis de la glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954», a indiqué le ministre en marge d'une visite dans la région frontalière de Tarat (200 km d'Ilizi). Tout en soulignant que de pareils événements «traduisent le passé et le présent de l'Algérie», M. Zitouni a rappelé que «le Tassili N'Ajjer fut un bastion des révolutionnaires et un berceau et réservoir de la Guerre de libération nationale», en témoignant les résistances et soulèvements populaires vécus par la région, à l'instar de la résistance populaire de Cheikh Amoud, lors de laquelle la population locale a exprimé son rejet catégorique du joug colonial.

«Les acquis réalisés dans cette



région frontalière du sud-est du pays est le fruit de l'indépendance et une concrétisation du message des glorieux Chouhada qui se sont sacrifiés pour que vive l'Algérie dans la dignité», a-t-il ajouté, en précisant que ces réalisations de développement s'inscrivent au titre du programme du Président de la République Abdelaziz Bouteflika qui «accorde un grand intérêt au développement des zones frontalières et des régions du sud du pays». Accompagné des autorités de la wilaya, le ministre des Moudjahidine a procédé à la mise en service partielle d'un réseau d'électrification à Tarat, dont la première phase profite à 160 foyers, en attendant le parachèvement de l'opé-

ration au reste de la région. Il a, en outre, inauguré une annexe de la formation professionnelle devant assurer la formation qualifiante de femmes aux foyers et rurales, dans les spécialités de couture et de coiffure-dame, avant de présider une cérémonie en l'honneur de membres de la famille révolutionnaire. M. Tayeb Zitouni doit aussi inaugurer au chef lieu de wilaya un collège d'enseignement moyen baptisé du nom du «Colonel Lotfi» et présider une cérémonie en l'honneur d'un moudjahid de la région. Le ministre présidera lundi à Illizi les festivités commémoratives du 57ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

## SELON L'HISTORIEN MOHAMED-SALAH BÉJAOUÏ Les événements du 11 décembre 1960, un tournant crucial dans l'histoire révolutionnaire algérienne

Les manifestations du 11 décembre 1960 étaient un tournant crucial dans l'histoire révolutionnaire algérienne et dans les relations entre l'Algérie et la France, a souligné dimanche l'historien Mohamed-Salah Béjaoui, lors d'une conférence animée au siège du théâtre régional Ammar Laskri de la ville de Bouira. Ces événements douloureux avaient éclaté le 9 décembre 1960 suite à la visite et au discours du général français Charles de Gaulle à Ain Témouchent, où il avait tenté de convaincre les citoyens algériens et les colons français d'adopter le principe de l'Algérie est pour tous les Algériens y compris les pieds noirs et les colons de l'époque, ce qui a été rejeté catégoriquement notamment par le peuple algérien qui ne revendiquait alors que l'indépendance de son pays, a expliqué le conférencier.

«Le général de Gaulle proclamait alors le droit des Algériens à l'autodétermination, puis via son slogan l'Algérie pour les Algériens tout en gardant le flou autour du sujet afin de préserver les intérêts des colons français. Il proclamait union entre les deux, une union fédérale qui dépendra de la France à l'époque», a expliqué Mohamed-Salah Béjaoui. A Ain Témouchent, et suite au discours gaulliste, les Algériens étaient sortis dans les rues pour rejeter et protester contre les déclarations du général de Gaulle

avant d'entrer en confrontation avec les colons. Cela avait provoqué des événements sanglants à Ain Témouchent avant que les manifestations ne se propagent dans le reste du pays en commençant d'Alger puis vers d'autres wilayas du pays, a ajouté l'intervenant.

Le conférencier a rappelé que ces événements, bien organisés par les cadres du Front de libération nationale (FLN), «étaient la clé d'une indépendance sûre, et le premier pas vers la reconnaissance internationale du droit des Algériens à l'autodétermination après le vote du 20 décembre 1960 à l'Organisation des nations unies (ONU), où 63 pays avaient voté pour le droit des Algériens à l'autodétermination, alors que 21 à 23 autres avaient voté contre».

«Les événements du 11 décembre avaient sérieusement changé la donne à l'époque, permettant à l'Algérie d'extérioriser sa cause et de faire davantage de pression sur la France coloniale. Ces manifestations ont prouvé également l'engagement du peuple algérien à se débarrasser du joug colonial quel que soit le prix», a relevé M. Béjaoui. Par ailleurs, l'intervenant a appelé les générations montantes à «tirer les enseignements des expériences amères qu'a vécues l'Algérie, à œuvrer à moderniser le pays et à préserver sa stabilité et ses intérêts supérieurs».

## SAIDA : L'impact des manifestations du 11 décembre 1960 dans la lutte pour l'indépendance mis en exergue

L'impact des manifestations du 11 décembre 1960 dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie a été mis en exergue dimanche à Saïda lors d'une conférence animée à l'annexe du musée du moudjahid. L'universitaire de Chlef, Mustapha Halimi, a soutenu que ces manifestations, qui ont levé le voile sur l'horreur de la répression perpétrée par l'administration coloniale française ayant fait des centaines de morts algériens, ont eu des réper-

cussions positives pour la question algérienne sur la scène internationale. La répression sanglante de ces manifestations a valu à l'Algérie de récolter 63 voix de soutien à sa cause à l'Organisation des nations unies (ONU), a-t-il évoqué, ajoutant que ce soulèvement populaire revendiquant l'indépendance de l'Algérie a eu un soutien arabe fort. L'universitaire Halimi a rappelé que le Gouvernement provisoire de la République algé-

rienne (GPRA) avait annoncé 800 chouhada, plus de 100 blessés et 1.400 Algériens arrêtés par les forces coloniales lors de ces manifestations. Organisée par la direction des Moudjahidine à l'occasion de la commémoration du 57ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, cette conférence a été animée en présence d'élèves d'établissements scolaires, de stagiaires des centres de formation et d'éléments de la police.

## LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DJAMEL KAOUANE L'A ANNONCÉ : «La presse nationale a joué un rôle crucial dans le renforcement de l'action militaire et la sensibilisation du peuple»

La presse nationale a joué «un rôle crucial» dans le renforcement de l'action militaire, la sensibilisation du peuple et l'internationalisation de sa cause à travers les différentes étapes de la résistance et la lutte de libération de l'Algérie, a déclaré dimanche à Alger le ministre de la Communication, Djamel Kaouane.

«La presse nationale a joué, à travers les différentes étapes de la résistance et de la lutte de libération, un rôle crucial dans le renforcement de l'action militaire, dans la sensibilisation du peuple et l'internationalisation de sa cause», a affirmé M. Kaouane lors du forum du quotidien Echaab à l'occasion de son 55e anniversaire. La presse contemporaine en Algérie puise ses racines et ses fondements d'un capital ancestral et honorable, oeuvre des plumes libres qui se sont distinguées durant le mouvement national au service de la revendication de l'indépendance et qui ont éclairé et sensibilisé l'opinion sur le déclenchement de la révolution armée. «La presse de la révolution a accompagné dès les premières heures le mouvement national et a été, grâce aux positions de ses hommes, un rempart solide pour la défense des droits de son peuple à la liberté et à l'émancipation», a-t-il souligné.

C'est ainsi que ces nobles ont subi toutes formes de répression coloniale, de la persécution, l'incarcération à l'expulsion outre les saisies et la fermeture des sièges sans jamais dévier, a soutenu le ministre, ajoutant que l'apport de cette génération «modèle» de journalistes a constitué un socle solide pour les valeureux qui ont poursuivi le combat par la plume et la voix libre durant la glorieuse guerre de libération.

Leurs contributions ont été de précieuses réalisations qui ont, elles aussi, joué un rôle majeur dans le soutien de la révolution et la mobilisation du peuple, à commencer par la création le 22 octobre 1955 du journal «El Mouqawama Al-djazairia». C'est en hommage au rôle de cette publication que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a décrété la date du 22 octobre Journée nationale de la presse à l'occasion de laquelle est décerné le prix du président de la République au journaliste professionnel en guise de considération et de reconnaissance aux efforts de l'ensemble de la corporation. C'est la voie du journal «El Mouqawama Al-djazairia» qu'ont emprunté le quotidien El Moudjahid, la Radio secrète et l'Agence presse service (APS) pour contrer la propagande coloniale et faire entendre la voix de la révolution à travers le monde, a indiqué M. Kaouane.

Il a ajouté que ces journalistes, mus par leur conviction et leur bravoure ont contribué - en dépit du manque de moyens et des conditions difficiles - à relever le défi en étant des soldats aux côtés des rangs des Moudjahidine à travers l'image et la parole constructives dont l'empreinte indélébile est signée par Aïssa Messaoudi, Djamel-Eddine Chanderli et bien d'autres.

Ces plumes étaient les références du journal «Echaab» qui se



devait d'accompagner les premiers pas d'un pays blessé, tout juste sorti d'une longue période coloniale amère et destructrice, mais mu d'une forte volonté de se relever et de construire la nation, a-t-il souligné. Profondément convaincu de la justesse de leur cause, les journalistes de la révolution ont réussi, en dépit des conditions difficiles et avec des moyens dérisoires, à lutter contre les tentatives coloniales de désinformation médiatique et à faire retentir la révolution et la résistance du peuple algérien à travers le monde entier, a-t-il indiqué.

La presse de la révolution fut une arme efficace et de qualité dans la lutte du peuple algérien contre l'une des plus grandes forces coloniales du 20e siècle, a rappelé M. Kaouane, soulignant que la liste des journalistes de la révolution s'est élargie et diversifiée pour inclure des journalistes du monde entier épris de liberté et d'émancipation et des amis de l'Algérie qui ont rallié notre cause juste par le son, l'image et surtout par la plume, mettant à nu les desseins odieux de la colonisation et plaçant avec sincérité et courage en faveur de notre lutte de libération.

A l'appel du devoir national, le peuple, avec ses journalistes et toutes ses catégories ouvrières et professionnelles, a adhéré au projet d'édification qui consacre la souveraineté de la nation et jette les assises d'une démocratie qui restituera au citoyen sa dignité confiscuée, a-t-il dit.

L'engagement des uns et des autres au service de cette profession a hissé cette dernière au summum des valeurs humaines avec tout ce qu'elle implique comme notions de lutte, de solidarité et d'abnégation. Aussi, devons nous aujourd'hui leur rendre un grand hommage pour leurs sacrifices qui ont impacté l'opinion à tous points de vue et constitué une référence honorable dans le parcours de la presse nationale qui continue d'accomplir sa mission avec professionnalisme et un haut sens de responsabilité, a-t-il souligné.

L'anniversaire de la création du quotidien «Echaab» coïncide avec un autre anniversaire ancré dans notre mémoire collective, celui de la commémoration des manifestations du 11 décembre 1960, lorsque les Algériens sont sortis unis revendiquer leur indépendance et furent sauvagement réprimés par les forces coloniales», a affirmé M. Kaouane. Répondant aux questions des journalistes, le ministre a dit que la liberté d'expression et de la presse en Algérie sont constitutionnalisées et irrévocables, soulignant que le cahier de charges portant création des chaînes télévisées privées est toujours en cours d'examen».

# Programme de la soirée

**TF1 19:55**

## Star Wars Episode I : la menace fantôme

Réalisateur : George Lucas  
Avec : Liam Neeson, Ewan  
McGregor



Le maître Jedi Qui-Gon Jinn et son jeune disciple, Obi-Wan Kenobi, viennent en aide à la très sage reine Amidala, dont la petite planète Naboo est occupée par les droïdes de la Fédération, des forces maléfiques. Contraints de faire une escale sur l'astéroïde aride Tatooine, Qui-Gon Jinn, Obi-Wan Kenobi et Amidala rencontrent le petit Anakin Skywalker, un esclave habité par la force. Qui-Gon veut en faire un Jedi.

**France 2 19:55**

## Mardi 20h55

MAGAZINE D'INFORMATION



Laurent Delahousse anime une émission spéciale pour tenter de mieux comprendre ce qui se passe en Syrie et ce que va entraîner la chute de l'Etat Islamique. La soirée débute avec la diffusion du documentaire «Bachar El-Assad, le pouvoir ou la mort». C'est l'histoire d'un homme au double visage : le timide docteur Bachar, qui a longtemps séduit l'Occident et promis de faire avancer son pays vers plus de démocratie, et le terrible dictateur qui combat son propre peuple dans une guerre civile aux centaines de milliers de victimes. Grâce aux témoignages de ses proches et d'anciens cadres du régime, le film raconte l'ascension d'un homme qui ne devait pas être président, et décrypte un système qui ressemble à celui de la mafia.

**France 3 19:55**

## Crime à Martigues

Réalisateur : Claude Michel Rome  
Avec : Florence Pernel, Vincent Winterhalter



Le corps sans vie de Pierre Saint Florent a été retrouvé sur une plage de Martigues. Le défunt est vêtu d'une tenue de plongeur. Elisabeth Richard, vice-procureure, et Paul Jansac, commandant de gendarmerie, font à nouveau équipe pour enquêter. Le Dr Edmond connaît la victime, âgée de 35 ans. L'autopsie révèle qu'il s'agit d'un crime. Les enquêteurs découvrent rapidement que les familles Saint Florent et Dos Santos se vouent une haine sans merci.

**CANAL+ 20:00**

## Moonlight

Réalisateur : Barry Jenkins  
Avec : Ashton Sanders, Mahershala Ali  
Date de sortie : 1 février 2017



Les années 1980, dans un quartier pauvre de Miami : Chiron 9 ans, se réfugie dans un immeuble à l'abandon pour se protéger d'élèves qui le ruotaient. C'est là qu'il croise le chemin de Juan, un dealer, qui, après l'avoir hébergé une soirée, le ramène chez sa mère, Paula, une infirmière. Solitaire et taiseux, le garçon retourne peu de temps après chez Juan, qui accepte de le prendre sous son aile et commence par lui apprendre à nager.

**6 21:00**

## Le meilleur pâtissier

FINALE : LE JARDIN  
EXTRAORDINAIRE



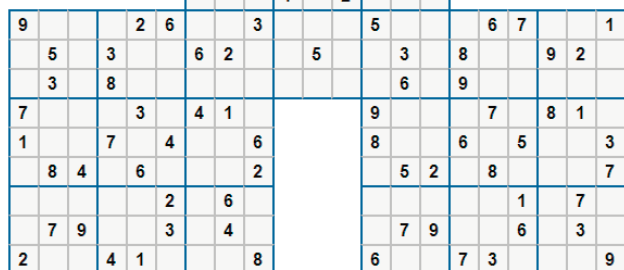
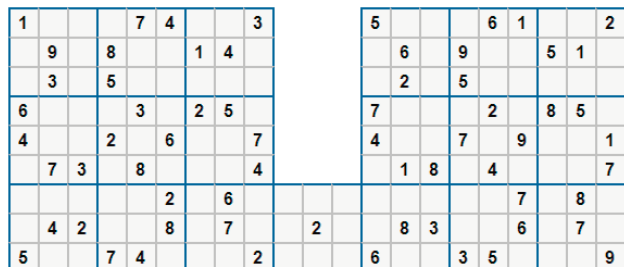
Après vingt-quatre épreuves sur huit semaines de concours, Gabriella, Rachel et Jonathan s'affrontent pour décrocher le titre tant convoité de «Meilleur Pâtissier 2017» et la publication d'un livre de recettes. Dans l'épreuve du classique revisité, les finalistes rivalisent sur un framboisier. Puis, ils préparent un gâteau papillon, dont la recette est tirée du grimoire de Mercotte. Enfin, dans l'épreuve créative, les concurrents doivent réaliser des œuvres florales aussi majestueuses que délicieuses pour éblouir les jurés et le chef Philippe Conticini.

## Jeux

### Samourai-Sudoku n°1744

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Verticalement :

1. Mâche
2. Impossibilité de marcher en l'absence d'atmosphère - Nom que l'Indonésie a donné à la Nouvelle-Guinée
3. Pièce satirique en alexandrins alternant avec des octosyllabes - Cycle
4. Maladie contagieuse
5. Du verbe savoir - Capitale du Lesotho, en Afrique australe

Horizontalement :

1. Industrie fabriquant les seaux, écuelles, aamelles, etc.
2. Tesselles
3. Guanaco - Pique avec une arme pointue
4. Prime - Force cosmologique qui se manifeste surtout par la passivité
5. Métis canadien - Pillage
6. C'est-à-dire - Imprimés d'huile - Substance pour emperer le linge
7. Arrêt ou ralentissement de la circulation d'un liquide organique -

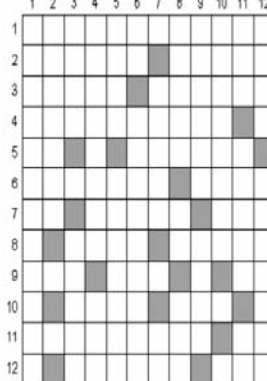
### Mots croisés n°1744

6. Port de Grèce - Ecrivain italien
7. Laize - Insipides - Enjoué
8. Décoratif - Ville d'Autriche
9. Septième lettre de l'alphabet grec - Conseil national de la Résistance - Voyelle double
10. Dernier maire de montreal - Nord - Ains en latin
11. Inassimilable - Aluminium
12. Auteur de l'opéra Oedipe - Infusion que l'on en fait

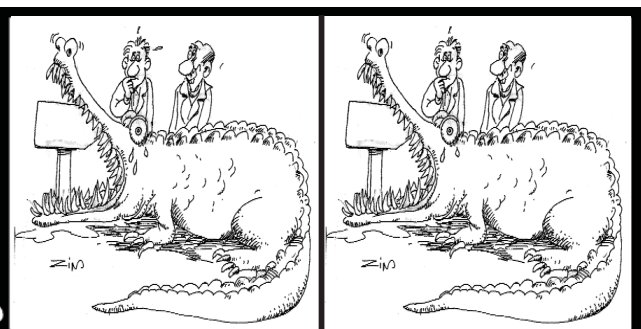
- Scandium
8. Naif et un peu sot - Police nazie - Service du travail obligatoire
9. Instruments servant dans les opérations, à maintenir certaines parties écartées - On y glisse un oreiller
10. Point dont on entoure un motif brodé afin de le faire ressortir
11. Langue thaïe - Torrent des Alpes du Sud - Ampère - heure
12. Rivière des Alpes autrichiennes - Myrtille

\* Proverbe chinois

“Quand mille personnes prennent la route, il en faut une pour prendre la tête.”



Terreurs



|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
|----------------------------------------|---|-----------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------|------|-------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| rebutant                               | ↓ | four<br>théâtral<br>couché<br>de bétail | ↓                  | agrément-<br>taisé<br>unité de<br>tension | ↓                      | tissu<br>sans<br>motif<br>informer          | ↓    | appela<br>sommets<br>du<br>spectacle      | ↓                                      | estomac<br>d'oiseau                       | ↓                                         | surpren-<br>drait  | ↓               |
| accou-<br>chement                      | ↓ |                                         | ↓                  |                                           | ↓                      |                                             | ↓    |                                           | ↓                                      | obtient                                   | →                                         |                    |                 |
|                                        | ↓ |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        | vouloir<br>croire                         |                                           |                    |                 |
| favelas                                | → |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           | dieu du<br>mistral |                 |
| ratissai                               | ↓ |                                         |                    |                                           |                        | habitant<br>du désert<br>reste de<br>fusion | →    |                                           |                                        |                                           |                                           | ↓                  |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             | ↓    |                                           |                                        | pausan<br>argentin<br>volatile<br>bavard  | →                                         |                    |                 |
| éclaté                                 | → |                                         | étouffe            | →                                         |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
| écouté                                 | ↓ |                                         | parodiait          | ↓                                         | racorni                | →                                           |      |                                           | trésor<br>d'huître                     | →                                         |                                           |                    |                 |
|                                        | ↓ |                                         |                    |                                           | grosse<br>bêtise       |                                             |      |                                           | triment                                | ↓                                         |                                           |                    |                 |
| engin de<br>chasseur                   | → |                                         |                    |                                           | rougir<br>un peu       | →                                           |      |                                           |                                        |                                           | c'est<br>l'erbium                         | →                  |                 |
| passé                                  | ↓ |                                         |                    |                                           | abattue                | ↓                                           |      |                                           |                                        |                                           | ébranlées                                 | ↓                  |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           | bouscu-<br>lades       | →                                           |      |                                           |                                        |                                           |                                           | cabil-<br>lauds    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           | attribua               | ↓                                           |      |                                           |                                        |                                           |                                           | ↓                  |                 |
|                                        |   | jouet<br>d'enfant                       | →                  |                                           |                        |                                             |      |                                           | jeu de<br>cartes<br>abîmas<br>le fruit | →                                         |                                           |                    |                 |
| ébahirent                              | ↓ | bouffées                                | ↓                  |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        | chance                                    | →                                         |                    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        | filer                                     | ↓                                         |                    |                 |
| groupe<br>politique                    | ↓ | chérie                                  | →                  |                                           |                        | battre                                      | →    |                                           |                                        |                                           |                                           |                    | dresser         |
|                                        | ↓ | touristes<br>d'été                      |                    |                                           | tour très<br>raccourci | →                                           |      | habitudes<br>de culte                     | ↓                                      |                                           |                                           |                    | ↓               |
|                                        |   |                                         |                    |                                           | rieux                  | ↓                                           |      | vieille<br>distance<br>partie<br>d'église | →                                      |                                           |                                           |                    |                 |
| accord<br>d'antan<br>emprun-<br>tée    | → |                                         | lambiner           | →                                         |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
| ↓                                      |   |                                         | pièce<br>funéraire | ↓                                         |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        | contrôle                                    |      |                                           |                                        |                                           | affirma-<br>tion<br>cheveux<br>du titi    | ↓                  |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        | très per-<br>sonnels                        | ↓    |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
| vase de<br>chimiste                    | → |                                         |                    | portion<br>de canal<br>île des<br>arsais  | →                      |                                             |      |                                           | mot de<br>liaison                      | →                                         |                                           |                    |                 |
| volubilis                              | ↓ |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           | sous sol                               | →                                         |                                           | souffrira          | ↓               |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      | vieux<br>vêtement                         | →                                      |                                           |                                           |                    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      | quelque                                   | ↓                                      |                                           |                                           |                    |                 |
| enfant<br>qui dort                     | → | mou                                     | →                  |                                           |                        | il vaut<br>bien cela                        | →    |                                           |                                        | flan du<br>Morbihan<br>marche<br>sans but | →                                         |                    |                 |
| ↓                                      |   | enquêée                                 | ↓                  |                                           | ancien<br>impôt        | →                                           | doté | ↓                                         |                                        | orient                                    | →                                         |                    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           | finesse                | →                                           |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    | petits<br>cubes |
| sodium<br>au labo<br>chaqri-<br>nèrent | → |                                         | feindre            | →                                         |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           | pareil<br>en petit<br>arçon en<br>symbole | →                  | ↓               |
| ↓                                      |   |                                         | très<br>démuni     | ↓                                         |                        |                                             |      |                                           | inhabi-<br>tuelle                      | →                                         |                                           |                    |                 |
|                                        |   |                                         |                    |                                           |                        |                                             |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |
| unique                                 | → |                                         |                    |                                           | seras en<br>séance     | →                                           |      |                                           |                                        |                                           |                                           |                    |                 |

- États-Unis : Indiana Day (Fête de l'Indiana), commémore l'admission de ce 19<sup>e</sup> État dans l'Union en 1816.

*Sudoku n° 1743*

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 6 | 1 | 9 | 7 | 8 | 3 | 2 | 4 |
| 4 | 8 | 7 | 3 | 6 | 2 | 6 | 9 | 1 |
| 2 | 9 | 3 | 6 | 4 | 1 | 7 | 5 | 8 |
| 7 | 4 | 8 | 1 | 6 | 5 | 9 | 3 | 2 |
| 1 | 5 | 6 | 2 | 3 | 9 | 8 | 7 | 4 |
| 9 | 3 | 2 | 7 | 1 | 8 | 5 | 4 | 6 |
| 3 | 7 | 5 | 8 | 1 | 6 | 2 | 4 | 9 |
| 8 | 1 | 9 | 4 | 2 | 3 | 5 | 7 | 6 |
| 6 | 2 | 4 | 5 | 9 | 7 | 8 | 3 | 1 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 5 | 7 | 9 | 3 | 2 | 1 | 6 |
| 1 | 3 | 2 | 4 | 6 | 8 | 7 | 9 | 5 |
| 9 | 6 | 7 | 2 | 1 | 6 | 4 | 3 | 8 |
| 8 | 2 | 1 | 6 | 3 | 7 | 9 | 5 | 4 |
| 6 | 5 | 8 | 5 | 1 | 3 | 2 | 7 | 9 |
| 3 | 7 | 9 | 4 | 1 | 8 | 5 | 6 | 2 |
| 5 | 7 | 6 | 3 | 2 | 4 | 1 | 8 | 9 |
| 3 | 1 | 8 | 6 | 7 | 9 | 6 | 4 | 2 |
| 2 | 4 | 9 | 1 | 8 | 6 | 5 | 7 | 3 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 2 | 7 | 8 | 1 | 4 | 6 | 3 | 5 |
| 3 | 5 | 4 | 2 | 6 | 7 | 8 | 9 | 1 |
| 6 | 8 | 1 | 3 | 9 | 6 | 5 | 4 | 2 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 9 | 2 | 7 | 6 | 1 | 4 | 3 | 8 |
| 1 | 6 | 4 | 8 | 3 | 9 | 7 | 6 | 2 |
| 7 | 3 | 8 | 4 | 2 | 6 | 1 | 9 | 5 |
| 5 | 2 | 1 | 3 | 7 | 4 | 9 | 8 | 6 |
| 6 | 2 | 1 | 3 | 7 | 4 | 9 | 8 | 6 |
| 8 | 6 | 7 | 9 | 1 | 2 | 6 | 4 | 3 |
| 4 | 1 | 9 | 5 | 6 | 8 | 3 | 2 | 7 |
| 3 | 8 | 5 | 2 | 4 | 7 | 9 | 1 | 6 |
| 2 | 7 | 6 | 1 | 9 | 3 | 8 | 6 | 4 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 4 | 5 | 1 | 3 | 7 | 2 | 8 | 9 |
| 8 | 7 | 9 | 5 | 6 | 2 | 3 | 1 | 4 |
| 3 | 2 | 1 | 8 | 9 | 4 | 6 | 5 | 7 |

ECRISSA  
CAIRE ■ EOLIE  
TRAIRE ■ TELLE  
OBIS ■ PRISAIS  
POT ■ SUIE ■ TEC  
AN ■ BAIS ■ I ■ NO  
RELAIS ■ ETAT ■  
A ■ ANGETTES ■ M  
SCIANT ■ AMPL  
IO ■ NETO ■ SEUL  
TIRERENT ■ CIE  
ENNS ■ SUCETTE

[illegible]

SPORT/ALGÉRIE/FÉDÉRATIONS/COA/CONFLIT CONFLIT COA/FÉDÉRATIONS :

**Morceli:****«Une rencontre de réconciliation est devenue impérative»**

Une rencontre de réconciliation entre le Comité olympique et sportif algérien (COA) et les Fédérations sportives est envisageable et «plus que nécessaire» dans les jours à venir, a révélé l'ancien champion du monde et olympique du 1500m, Noureddine Morceli.

«Les athlètes olympiens et ceux qui ont marqué l'histoire du sport algérien vont œuvrer pour mettre sur pied une rencontre de réconciliation entre les différentes parties au conflit et rétablir l'harmonie qui existait il n'y a pas si longtemps», a indiqué Morceli, décoré de l'ordre du mérite olympique du COA, samedi à Zéralda (Alger) en marge du 2<sup>e</sup> Forum des athlètes algériens.

«Il est temps d'enterrer la hache de guerre et que l'esprit clairvoyant devient maître de la situation, cette situation n'arrange personne, surtout pas le sport national. Il faut aplanir les divergences et faire preuve de pondération», a-t-il ajouté, rappelant les multiples défis qu'attendent le sport algérien durant l'actuel mandat olympique (2017-2021). «Le sport est un vecteur d'union, de sagesse et de liberté et en tant que sportif, je crois qu'il faut toujours mettre l'Algérie au-dessus de tout. Les hostilités n'arrangent personne», a insisté l'icône du sport algérien. Le nouvel ambassadeur du COA s'est dit «convaincu» que «l'esprit de réconciliation est aujourd'hui ce qu'il y a de plus éminent», invitant les parties au conflit à mettre tout en œuvre afin d'aplanir rapidement les divergences existantes. Noureddine Morceli, 47 ans, est un spécialiste des courses de demi-fond et vainqueur de quatre titres mondiaux dans l'épreuve du 1500m (1991-1995) dont un en salle, devenant à l'occasion des JO d'Atlanta-1996, le premier sportif algérien homme à s'adjuger un titre olympique. Pour rappel, plusieurs présidents de fédération contestent les «conditions» ayant entouré le déroulement de l'Assemblée générale électorale (AGE) du COA qui a porté à la réélection de Mustapha Berraf à sa tête pour le mandat quadriennal 2017-2020. Le Comité international olympique (CIO) a réagi toutefois en validant la reconduction de Berraf, appelant au retour d'un «climat de sérénité dans l'intérêt du sport algérien».



## RALLYE «CHALLENGE SAHARI INTERNATIONAL» (4<sup>E</sup> ÉTAPE/ MOTO / AUTO): **L'Italien Paolo Cici et le Français Thierry Bunel vainqueurs**

L'Italien Paolo Cici et le Français Thierry Bunel ont remporté dimanche la 4<sup>e</sup> étape du rallye «Challenge Sahari international» dans leurs catégories respectives «moto» et «auto».

La 4<sup>e</sup> étape du Rallye (8-15 décembre) s'est disputée sur un circuit fermé Taghit-Taghit sur un parcours de dunes long de 38 km (2x19). Paolo Cici a remporté l'étape «moto» en 43 minutes, suivi, à la deuxième place, de l'Algérien Mohamed Sidali (46m22s) puis de Taferi Abdallah (48m48s) à la troisième place.

Pour la catégorie «auto», Thierry Bunel et sa co-pilote Sophie Bunel, sont arrivés les premiers à bord d'une 4x4 après avoir traversé la distance en 1h08m39s. La deuxième place est revenue aux Algériens Nabil et Nadir Djoudi (1h11m32s), alors que les représentants du club «racing team», Hichem et Rachid Ouazzan sont arrivés les troisièmes (1h17m55s).

Pour la course SSV, la première place a été décrochée par le pilote Adlane Amar et

son coéquipier avec un temps de 1s13m41s, suivis à la deuxième place par Abdelhamid et Mahdi Ouazzan (1h13m30s) et de Habib Sahlaoui et Abdelmajid Makhnet à la troisième place (2h00m07s).

Concernant la course Quads, elle a été remportée par Mohamed Islam Saib (1h03m00s). Ali Amouri (1h03m37s) et Belakhdar Bella (1h42m49s) sont rentrés respectivement en deuxième et en troisième position.

La 4<sup>e</sup> étape du rallye-2017 «Challenge Sahari international» a été marquée par de nombreuses surprises, dont le renversement du 4x4 du leader, l'Algérien Fodil Allahoum, qui a perdu la première place du classement général.

«Le rallye sahari international c'est fini! Le moteur de



mon véhicule m'a lâché car il a atteint les 110 degrés de température donc il m'était impossible de monter les dernières dunes de la course. J'ai commis la faute de rouler trop vite. Je quitte la compétition avec beaucoup de regrets. Je

donne rendez-vous à mes amis au mois de février prochain pour un nouveau challenge», a indiqué Allahoum.

La 5<sup>e</sup> étape du Rallye est programmée ce lundi entre Taghit et Beni Abbès sur un parcours de 230 Km.

## CYCLISME/TROPICALE AMISSA-BONGO : **15 pays annoncés, l'Algérie absente**

Quinze pays sont attendus à la 13<sup>e</sup> édition du Tour cycliste 2018 Amissa-Bongo, prévue du 15 au 21 janvier au Gabon, marquée par l'absence de l'Algérie, a appris l'APS dimanche auprès des organisateurs.

Le plateau sera composé de trois équipes issues de l'UCI Continentale Pro, de deux UCI Continentale et de dix sélections nationales africaines. Comme depuis onze ans, l'équipe de Jean-René Bernaudeau, habituée également du Tour de France, sera présente sur les routes du Gabon sous les couleurs de Direct Energie avec les deux derniers vainqueurs de la Tropicale, Adrien Petit en 2016 et Yohann Gène en 2017.

Une autre équipe française, Delko Marseille-Provence KTM, sera aussi au départ

comme l'an dernier, emmenée cette fois par son nouveau directeur sportif Andy Flickinger qui avait dirigé auparavant Thomas Voeckler.

L'équipe allemande Bike-Aid, habituée aux épreuves en Afrique, complète la liste des équipes professionnelles qui s'opposent aux dix sélections nationales africaines où on retrouvera la Tunisie qui n'était plus revenue à la Tropicale Amissa-Bongo depuis 2012 mais aussi les coureurs de l'île Maurice, dirigés par Michel Thèze, ex-coordonateur de la Fédération algérienne de cyclisme. L'Afrique sera représentée par le Gabon, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Maroc, Maurice, le Rwanda et la Tunisie.



## BASKETBALL/COUPE D'AFRIQUE DES CLUBS CHAMPIONS (MESSIEURS): **Le GS Pétroliers dans le groupe B**



Le club algérien, le GS Pétroliers, évoluera dans le groupe B de la 32<sup>e</sup> édition de la coupe d'Afrique des clubs champions de basketball (messieurs), prévue du 11 au 20 décembre à Radès (banlieue de Tunis), selon le tirage au sort de la compétition effectué dimanche à Tunis.

La formation pétrolière aura comme adver-

saires l'US Monastir (Tunisie), Recreativo do Libolo (Angola), ASB Mazembe (RD Congo), Ferrovioario da Beira (Mozambique) et Gombe Bulls (Nigeria).

Le groupe A est composé de l'Etoile sportive de Radès, club organisateur, de New Generation (RD Congo), de City Oilers (Ouganda), d'InterClube (Angola), de Kano Pillars (Nigeria) et

de l'AS Salé (Maroc). Au terme du premier tour qui débutera lundi et s'achèvera samedi prochain, les quatre premiers de chaque groupe seront qualifiés aux quarts de finale qui auront lieu le lundi 18 décembre. Les demi-finales seront disputées le mardi 19 décembre et la finale est prévue le mercredi 20 décembre à partir de 18h00.

JUDO / ALGÉRIE - COMPÉTITIONS :

## **Le Championnat national individuel (seniors) du 4 au 6 janvier**

Le programme des compétitions nationales et internationales de judo pour la saison 2018 a été dévoilé dimanche par la Fédération algérienne de la discipline (FAJ), à leur tête le Championnat national individuel (seniors) du 4 au 6 janvier. La FAJ a annoncé que le championnat national «Kata» se déroulera en même temps que le Championnat national individuel (seniors), mais sans préciser le lieu qui abritera ces deux compétitions. L'année 2017 sera clôturée le 16 décembre courant par un passage de grade pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Dan, à

Constantine, alors qu'un autre passage de grade est prévu le 20 janvier à Relizane, également pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Dan. Le Championnat national Inter-Ligues juniors (Garçons/Filles) a été programmé les 26-27 janvier et sera suivi du Championnat Inter-Ligues cadets, les 9-10 février dans un lieu qui reste à déterminer. Ces deux compétitions seront suivies des Championnats nationaux individuels des catégories juniors, cadets et espoirs, prévus respectivement les 16-17 février, 23-24 février et 2-3 mars, dans des lieux qui, là encore, restent à déter-

miner. Pour ce qui est des Championnats nationaux par équipes de la catégorie seniors (messieurs/dames), ils ont été programmés les 9-10 mars, aussi bien pour la première division que la deuxième. Ils seront suivis des Championnats nationaux par équipes cadets et espoirs, qui se dérouleront les 23-24 mars dans un lieu qui reste à déterminer. La Coupe d'Algérie, quant à elle, se jouera du 21 au 23 juin pour l'ensemble des catégories : minimes, cadets, juniors et seniors.

## JEUX OLYMPIQUES-2020:

## Tokyo sera prêt pour le rendez-vous, selon le CIO

Le Comité international olympique (CIO) s'est dit, lundi, "convaincu" que la ville de Tokyo sera prête pour les Jeux Olympiques de 2020, qu'elle organise et que les sites olympiques seront parés pour 2020.

Les organisateurs de Tokyo 2020 étaient sous surveillance de l'instance olympique internationale, après une déconvenue de taille dans le projet de grand stade olympique il y a deux ans.

Ils ont pu dévoiler fin novembre un premier nouveau site permanent, qui accueillera la compétition de badminton, l'épreuve d'escrime du pentathlon moderne et le tournoi de basket des paralympiques.

Le nouveau stade national, dont le premier projet avait été mis au rebut par le Premier ministre Shinzo Abe en raison de son coût exorbitant de près de deux milliards d'euros, sera lui terminé en novembre 2019.

"La réalisation du premier site permanent est un réel accomplissement", s'est félicité lundi le président du comité de coordination des Jeux du CIO, John Coates, avant une réunion à Tokyo, à laquelle participaient entre autres la gouverneure de la capitale, Yuriko Koike, et le ministre chargé de l'organisation des Jeux Olympiques, Shunichi

Suzuki. "Il y a à présent six autres sites en cours de construction et, vu les progrès réalisés sur le stade national, nous sommes convaincus que les dates que vous avez fixées seront respectées", a ajouté M. Coates.

Les autres sujets à l'ordre du jour cette semaine sont la sécurité, les efforts de réduction supplémentaire du budget de plus de 10 milliards d'euros et les protocoles antidopage, ont précisé les responsables.

Trois mascottes doivent aussi être choisies et des écoliers de tout le Japon doivent voter d'ici fin février.

Les nouveaux sports introduits pour les JO de Tokyo, dont le skateboard, l'escalade et le BMX freestyle, vont donner un coup de jeune aux Jeux, a estimé M. Coates.

"Cette attention portée aux jeunes et le rééquilibrage des genres seront un des plus im-



portants héritages de Tokyo 2020", a-t-il ajouté, en soulignant le record de 48,8% de femmes prévues dans les compétitions.

"Et bien sûr la sécurité est d'une importance primordiale", a déclaré pour sa part M. Suzuki.

"Pour cela la coopération du gouvernement sera essentielle, en particulier en ce qui concerne les mesures de lutte contre le terrorisme et l'identification des risques potentiels pour les Jeux".

Fin 2015, le coût du futur stade olympique avait provoqué l'indignation de l'opinion

publique et poussé le gouvernement à abandonner le projet initial de l'architecte irakobritannique Zaha Hadid pour un autre près de deux fois moins cher, conçu par l'architecte japonais Kengo Kuma. Parmi les autres déboires, les organisateurs ont dû changer le logo de Tokyo 2020 l'an dernier après des accusations de plagiat.

Plus grave, la victoire de Tokyo, face à Madrid et Istanbul en septembre 2013, est entachée de soupçons de versements de pots-de-vin sur lesquels enquête la justice française.

## RECONVERSION DES ATHLÈTES:

## «Les textes réglementaires d'application n'ont pas suivi le statut» (ex-DG au MJS)

L'ex-directeur des sports au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Mokhtar Boudina, a estimé que la reconversion des athlètes d'élite après leur carrière, était victime de l'absence de textes réglementaires d'application du statut existant, ce qui rend difficile sa concrétisation.

«Le statut d'athlète d'élite et de haut niveau existe depuis 2000, mais il devait être suivi de textes réglementaires afin de rendre son application effective sur le terrain», a rappelé l'ex-DG des sports au MJS lors du second Forum national des athlètes algériens, organisé par le Comité olympique et sportif algérien (COA) à Zéralda (Alger).

«Le statut d'athlète d'élite et de haut niveau a été actualisé dans la loi 13/05 sur le sport, dans l'article 45 alinéa 1 qui donne un ancrage juridique à l'élaboration de ce statut lequel énonce un certain nombre de droits et d'obligations aux athlètes où figurent aussi un certain nombre d'aménagements consacrés par les textes concernant l'accès à des corps de métier, particulièrement dans l'administration en charge du sport, mais aussi l'accès à un certain nombre de concours et autres avantages», a expliqué l'ancien responsable.

Mais l'ancien directeur de la jeunesse et des sports d'Alger a déploré l'absence de textes réglementaires qui a rendu difficile l'application des dispositions du statut jusqu'à aujourd'hui.

L'intervenant a parlé également des conventions que le MJS devait établir avec certains nombres de secteurs, mais qui n'ont pas été entérinées, en plus d'autres dispositions spéciales «athlète d'élite» dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Néanmoins, le modérateur de la thématique «Dispositifs de reconversion mis en place par les pouvoirs publics», lors du forum a reconnu que la reconversion des athlètes restait «une problématique beaucoup plus complexe».

«Cette reconversion, devenue un souci pour les sportifs d'élite et de haut niveau, doit commencer à l'éclosion de l'athlète.

Il faut qu'on arrive à concilier le projet sportif avec le projet social en même temps et mettre tout en oeuvre pour permettre la prise en charge de l'athlète quand il est jeune talent, sur le plan sportif et social, jusqu'à la fin de sa carrière», a souligné Boudina.

Pour lui, le MJS, par son devoir de mettre en place un cadre réglementaire et juridique, est le premier accompagnateur de cette reconversion, vient ensuite la fédération qui est «directement impliquée».

Boudina a considéré que la fédération sportive était «complètement absente» dans ce processus, trouvant «inadmissible qu'elle n'ait pas, au moins, un fichier complet de son athlète qui évolue en son sein.

Aujourd'hui, je suis irrité de voir un athlète, avec tout ce qu'il a donné au pays, + qu'émander un poste budgétaire d'éducateur sportif qui est en bas de l'échelle».

APS

## CYCLISME / COUPE DU MONDE 2017 (PISTE):

## La Nouvelle-Zélande domine

La Nouvelle-Zélande poursuit sa domination en Coupe du monde de cyclisme sur piste, après avoir ajouté deux nouvelles premières places dimanche, lors de la quatrième et avant-dernière étape, ce qui porte à quatre son total sur

le week-end à Santiago du Chili. Déjà vainqueurs samedi du madison hommes et de la poursuite par équipes femmes, les Néo-Zélandais ont continué de briller le lendemain sur la poursuite par équipes hommes et le madison femme, pour

conclure le week-end chilien avec le meilleur bilan, devant le Japon, l'Ukraine et les Etats-Unis (deux victoires chacun).

La cinquième et dernière levée de la Coupe du monde aura lieu à Minsk au Belarus du 19 au 21 janvier.

## HANDBALL / COUPE DU PRÉSIDENT DE L'IHF:

## Les équipes africaines battues difficilement

Les sélections africaines féminines de hand-ball, participantes au Mondial d'Oldenbourg en Allemagne, se sont inclinées dimanche, lors des matches comptant pour la Coupe du Président de l'IHF,

servant à déterminer le classement de la 17<sup>e</sup> à la 24<sup>e</sup> place du championnat du monde (seniors dames) disputé en Allemagne.

La Tunisie s'est fait battre, in extremis par la Chine (31-

32), tout comme l'Angola devant la Pologne (33-34) et le Cameroun face au Brésil (26-28).

Le dernier match concerné a vu la victoire du Paraguay sur l'Argentine (28-25).

Résultats des match de la 17<sup>e</sup> à 24<sup>e</sup> place de la Coupe du président de l'IHF:

Brésil - Cameroun 28-26  
Tunisie - Chine 31-32  
Angola - Pologne 33-34  
Paraguay - Argentine 28-25.

## RALLYE «CHALLENGE SAHARI INTERNATIONAL»:

L'Algérien Fodil Allahoum perd la 1<sup>ère</sup> place

La 4<sup>e</sup> étape du rallye-2017 «Challenge Sahari International» disputée dimanche sur un circuit fermé Taghit-Taghit (Béchar) sur un parcours de dunes long de 38 km, a été marquée par de nombreuses surprises, dont le renversement du 4x4 du leader, l'Algérien Fodil Allahoum, qui a perdu la première place du classement général.

Cet incident a été favorable au pilote français Thierry Bunel qui a pu déloger l'Algérien Allahoum, vainqueur des trois premières étapes, en attendant la suite de la compétition.

«L'étape d'aujourd'hui a été idéale.

Le pilote devait avoir une idée sur les conséquences des longs rallyes, comme celui-ci, tout en évitant la précipitation.

Il doit savoir si son véhicule est capable de tenir le coup jusqu'à l'arrivée», a déclaré Thierry Bunel à l'APS, avant d'ajouter: «Je ne pense pas au résultat que j'obtiendrai à l'arrivée car je conduis ma voiture avec intelligence, en imprimant le rythme nécessaire».

De son côté, le pilote algérien Allahoum n'a pas tenu compte des mises en garde tenues samedi soir par les responsables du rallye, concernant les difficultés de l'étape.

«L'étape d'aujourd'hui est assez difficile, ce n'est pas la vitesse qui donnera la victoire, mais la prudence et l'intelli-

gence de la conduite qui détermineront le résultat final», ont-ils conseillé au pilote algérien lequel s'est mis en colère en affirmant qu'il avait suffisamment d'expérience dans ce genre de terrains de dunes, et qu'il est «un citoyen algérien de Ghardaïa et donc connaisseur de la région».

## L'Américain Kent Farrington remporte le Grand Prix de saut d'obstacles du Concours hippique international de Genève

L'Américain Kent Farrington a remporté dimanche le Grand Prix de saut d'obstacles du Concours hippique international de Genève, une des épreuves les mieux dotées au monde, en selle sur sa jument Gazelle.

Farrington, numéro un mondial, a devancé au chrono du barrage le Suédois Henrik Von Ackermann et le Belge Grégory Wathelet, pour empocher 400.000 francs suisses. Egalement double sans faute, le Néerlandais Harrie Smolders a terminé au pied du podium.

## DIVISION AMATEUR (GR. OUEST) : Démission du président de la JSM Tiaret

Le président de la JSM Tiaret, Ahmed Feghouli, a annoncé lundi sa démission du club pensionnaire de la division amateur de football (Gr.

Ouest), en réaction à un comportement "indigne" à son égard de la part de certains supporters, a-t-il dit. "Tout le monde connaît mon dévouement pour la JSMT à laquelle j'ai tout donné pour qu'elle retrouve son lustre d'antan.

Malheureusement, certains supporters n'ont trouvé mieux que de toucher à ma dignité sans aucune raison valable, ce que je n'admets absolument pas", a déclaré Feghouli dans un enregistrement vidéo sur sa page Facebook.

La JSMT, qui traverse depuis plusieurs années une conjoncture difficile lui ayant coûté la descente jusqu'au quatrième palier, a très bien démarré cette saison avec comme objectif d'enclencher un véritable processus de réhabilitation.

Le président Feghouli et ses assistants ont d'ailleurs tout mis en œuvre pour atteindre cet objectif, et tout cela a commencé par donner ses fruits, comme l'atteste cette première place qu'occupait "Ezzarga" au classement en compagnie du CR Témouchent avant la 11e journée disputée le week-end passé.

Justement, au cours de cette journée, la rencontre qu'a livrée la JSMT sur le terrain du CRB Sfise n'est pas allée à son terme.

L'arbitre a été contraint de l'arrêter avant cinq minutes de la fin alors que le score était de parité (0-0), et ce, à cause d'échauffourées ayant éclaté dans les tribunes entre les fans des deux équipes, conduisant certains d'entre eux à envahir le terrain.

"Je déplore les incidents qui se sont produits dans ce match pendant lequel on a dénombré plusieurs blessés parmi nos joueurs et nos supporters. Mais notre administration a fait le nécessaire vis-à-vis des instances du football.

Nous sommes confiants quant à avoir gain de cause", a encore assuré Feghouli, saluant au passage le soutien de la majorité des fans qui lui ont témoigné leur gratitude en refusant son départ.

Feghouli ne s'est toutefois pas prononcé sur son éventuel retour aux commandes du club après cette campagne de soutien dont il bénéficie de la part des supporters de la JSMT, impatients de voir leur équipe retrouver sa place parmi les ténors du football algérien.

## STADE DE L'UNITÉ AFRICAINE DE MASCARA : — Début de travaux de réfection partielle de la pelouse

Des travaux de réfection partielle de la pelouse naturelle du stade de l'Unité africaine de Mascara viennent de débuter, a-t-on appris auprès de la direction du GC Mascara où est domicilié ce club de Ligue deux algérienne de football. Les responsables du stade, qui appartiennent à l'Office du parc olympique de la wilaya de Mascara, profitent de la trêve que va observer le championnat pour effectuer ces travaux, le club local ayant disputé sa dernière rencontre à domicile pour le compte de la phase aller vendredi dernier (victoire contre la JSM Béjaïa). La phase aller de la Ligue deux se terminera ce week-end avec le déroulement de la 15e et dernière journée de cette tranche, pendant laquelle le GCM rendra visite au leader, l'AS Ain M'lila. La pelouse du stade de l'Unité africaine s'est sensiblement dégradée cette saison et ce, après moins de deux années

## LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/8E JOURNÉE) ES SÉTIF-USM ALGER : Les Sétifiens visent la deuxième place

L'ES Sétif tentera mardi de grimper à la deuxième place au classement de la Ligue 1 Mobilis de football, en accueillant l'USM Alger au stade du 8-mai-1945 (17h00) en mise à jour de la 8e journée du championnat.

L'Entente (3e, 24 pts) qui reste sur un succès face au DRB Tadjenanet (2-0) aura à cœur de l'emporter face à l'USMA (6e, 20 pts) dans un match qui s'annonce équilibré et ouvert à tous les pronostics.

Une victoire permettrait à l'ESS de revenir à quatre points du leader le CS Constantine (31 points), sacré champion d'automne. Ce match sera d'une grande importance pour les joueurs de l'entraîneur Kheireddine Madoui, dont l'éventuel départ à l'ES Sahel (Tunisie) a été démenti dimanche par la direction.

De son côté, l'USMA qui a

souvent réussi ses voyages à Sétif, abordera cette rencontre trois jours après la contre-performance concédée à domicile face à la JS Kabylie (0-0).

Soumis à un rythme marathonien depuis son élimination en demi-finales de Ligue des champions, le club

algérois, qui a disputé quatre matchs en l'espace de neuf jours, est appelé à bien négocier ce déplacement, d'autant que les "Rouge et Noir" auront à effectuer un autre voyage à Blida pour donner la réplique à l'USMB samedi prochain, dans le cadre de la 15e et dernière journée de la phase aller.



| Classement          | Pts J |
|---------------------|-------|
| 1). CS Constantine  | 31 14 |
| 2). JS Saoura       | 26 14 |
| 3). ES Sétif        | 24 13 |
| 4). MC Alger        | 22 14 |
| 5). MC Oran         | 21 14 |
| 6). USM Alger       | 20 13 |
| 7). CR Belouizdad   | 18 14 |
| --> Paradou AC      | 18 14 |
| --> NA Hussein-Dey  | 18 14 |
| 10). USM Bel-Abbès  | 17 14 |
| 11). O.Médéa        | 16 14 |
| --> JS Kabylie      | 16 14 |
| 13). DRB Tadjenanet | 14 14 |
| 14). US Biskra      | 13 14 |
| 15). USM El-Harrach | 9 14  |
| 16). USM Blida      | 8 14  |

## Sport : ouverture à Alger du Symposium pour le "renouveau du football algérien"

Le Symposium "Renouveau du football algérien", s'est ouvert lundi au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal au Club des Pins (Alger) avec la participation d'environ 500 personnes.

Placé sous le haut-patronage du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, techniciens, experts et anciens joueurs toutes générations confondues, traiteront durant deux jours, huit (8) thématiques retenues par les organisateurs.

Ce symposium a pour objectif d'établir un diagnostic sur les problèmes qui rongent le football algérien, avant de proposer des remèdes efficaces à travers des recommandations, en associant toutes les parties prenantes, explique la Fédération algérienne de football (FAF) organisatrice de ce rendez-vous.

"C'est une rencontre de concertation réunissant toute la famille du sport national. Cette initiative vise à diagnostiquer d'abord pour donner ensuite des solutions concrètes afin d'amorcer un nouveau départ de notre football", a indiqué le ministre de la Jeunesse et des Sports El Hadi Ould Ali dans son allocution d'ouverture du Symposium.

Les thématiques prévues seront débattues à travers huit ateliers : Formation et développement, Football amateur, Professionnalisme, Financement, sponsoring et droits TV, Arbitrage, Moralisation du football et lutte contre la violence, Problématique des infrastructures, Réformes juridiques et relation avec les médias et les institutions ainsi que la Médecine du football et la lutte antidopage.

"La réalité nous oblige à reconnaître que le football algérien vit une crise multidimensionnelle.

Accepter ce constat est déjà un pas en avant sur le chemin d'une profonde réflexion", a admis le président de la FAF, Kheireddine Zetchi.

"Il y a eu par le passé des rencontres similaires, je pense notamment aux Assises du football national organisées en 1995 sous la conduite du défunt Rachid Harraig.

Je pense qu'il est impossible de trouver des solutions sans associer tous les acteurs. Le football algérien ne peut pas continuer à vivre loin de son environnement socio-économique et médiatique", a encore ajouté le patron de la FAF.

De son côté, le Directeur technique national (DTN), Rabah Saâdane, a insisté sur le volet formation.

"Nous sommes obligés de revenir à la base, c'est-à-dire la formation et dans tous les domaines : joueurs, entraîneurs, arbitres et surtout les dirigeants qui ont les compétences pour gérer nos clubs

constitués en sociétés sportives économiques", a estimé l'ancien sélectionneur national.

Après deux jours d'échanges et de réflexion ce symposium sera clôturé mardi à 19h00, par une cérémonie d'hommages.

## Décès de l'ancien défenseur international camerounais Benjamin Massing

L'ancien défenseur international camerounais Benjamin Massing est décédé à l'âge de 55 ans dimanche à son domicile d'Edéa, sa ville natale, des suites d'un accident vasculaire cérébral, a rapporté l'AFP citant une source officielle.

Benjamin Massing, puissant physiquement, avait été l'un des piliers de la défense camerounaise au Mondial-1990 en Italie, où les Lions Indomptables avaient été la première sélection africaine à atteindre un quart de finale d'un Mondial. Le Cameroun avait battu 1-0 l'Argentine, tenante du titre, lors du match d'ouverture, et Massing s'était illustré en neutralisant un certain Diego Maradona. Sa prestation avait cependant été entachée par une exclusion à deux minutes de la fin du match. Benjamin Massing avait porté au Cameroun les couleurs du Diamant de Yaoundé et de l'Olympique Mvolyé, il avait également joué en France, à l'US Créteil entre 1987 et 1991.

APS



## MOURINHO : «LES BUTS DE CITY SONT SCANDALEUX»

José Mourinho n'y est pas allé avec le dos de la cuillère en conférence de presse après le derby. Il a décrit les buts de Manchester City (2-1) comme "scandaleux". Les Red Devils sont désormais relégués à onze unités de la première place.



## KOULIBALY : «NOUS AURIONS PU PERDRE»

Le défenseur central de Naples a fait le point sur la dynamique de son équipe après le nul concédé contre la Fiorentina. Naples avait l'occasion de redevenir leader de Serie A en cas de victoire face à la Fiorentina mais l'équipe de Maurizio Sarri a été réduite au silence au San Paolo (0-0). Kalidou Koulibaly, le défenseur central de Naples, estime que les joueurs ont fait le maximum afin d'obtenir les trois points de la victoire. Le résultat signifie que Naples n'a pas marqué dans trois de ses cinq derniers matches de Serie A.

"Quand on ne gagne pas, c'est dur pour tout le monde", a déclaré Koulibaly aux journalistes. "Nous avons mis la Juve sous pression pendant 80 minutes, alors qu'aujourd'hui nous avons essayé de gagner autant que nous le pouvions. Contre la

Fiorentina, c'était un point important, la Viola a retrouvé sa confiance et nous aurions même pu perdre."

"Maintenant, nous avons une semaine pour travailler et nous préparer pour le match contre Torino. J'espère que nous pourrions gagner", a-t-il assuré.

# Un malaise autour de Paulo Dybala ?

Alessandro Del Piero, légende vivante de la Juventus, a pointé du doigt un possible problème autour de Paulo Dybala.

Ce samedi, deux des candidats au titre en Serie A se sont affrontés. L'Inter, leader du championnat s'est déplacé à Turin pour croiser le fer avec la Juventus... et Paulo Dybala n'était pas de la partie. Le numéro 10, habituel titulaire indiscutable, a été placé sur le banc par Massimiliano Allegri. Il n'a disputé que les quinze dernières minutes et n'a d'ailleurs pas vraiment montré son meilleur visage, dans un triste match nul (0-0). Lorsqu'il est rentré sur le terrain, Paulo Dybala a même traîné la patte, ce qui pourrait être un signe d'un possible malaise après cette mise à l'écart selon Alessandro Del Piero. « Personnellement, je pense que le numéro 10 de la Juventus doit disputer ce genre de match. Il ne peut pas partir du banc, il doit être titulaire et se montrer décisif » a expliqué l'ancien capitaine de La Vieille Dame, au micro de Sky Sports. « Je l'ai d'ailleurs vu perturbé et je ne voudrais pas que cet épisode ait des répercussions sur la suite de sa saison. Je pense vraiment que cette mise à l'écart ne lui a pas plu du tout et je ne le vois pas heureux ». Des mots qui ne tarderont pas d'attirer l'attention du FC Barcelone ou du Real Madrid, qui lorgnent depuis longtemps sur l'Argentin.

## Verratti a confiance en Emery

Après les deux défaites contre Strasbourg (1-2) et le Bayern Munich (1-3), Unai Emery s'est à nouveau retrouvé sous le feu des critiques après le répit du début de saison. Alors que son équipe a corrigé le tir contre Lille (3-1), samedi, l'entraîneur du Paris Saint-Germain peut compter sur le soutien de Marco Verratti (25 ans, 13 matchs en L1 cette saison). "C'est un très grand entraîneur, avec beaucoup d'expérience. On a confiance en lui, et j'espère qu'il va rester longtemps si on veut créer quelque chose d'important ici", a déclaré le milieu de terrain italien. Si un départ en cours de saison n'est pas au programme, sauf résultats catastrophiques, l'avenir de l'Espagnol reste très incertain pour la saison prochaine alors que son contrat se termine en juin.



## Giroud égale un record de «supersub» !

En manque de temps de jeu à Arsenal, Olivier Giroud (31 ans, 13 apparitions et 4 buts en Premier League cette saison) songe de plus en plus à un départ (voir la brève de 11h03). Mais cela n'empêche pas l'attaquant français de continuer à se battre en espérant inverser la tendance. Entré en jeu, l'ancien Montpelliérain a permis aux Gunners d'arracher le match nul (1-1) ce dimanche contre Southampton en Premier League. Il s'agit du 17e but inscrit par le natif de Chambéry pour le club londonien en sortant du banc en championnat !

## Roméro vers la sortie ?

Barré par David De Gea et surtout utilisé la saison passée en Europa League, le gardien de but Sergio Romero a encore moins de temps de jeu cette saison (4 apparitions seulement toutes compétitions confondues). De ce fait, l'international argentin Sergio Romero (30 ans) aurait émis le souhait de quitter Manchester United auprès de ses dirigeants, comme l'a indiqué le Mail on Sunday. Son contrat court jusqu'en juin 2021 avec les Red Devils.



## ALGÉRIE - JORDANIE

## Les efforts de l'Algérie en matière d'autonomisation de la femme soulignés à Amman

La délégation algérienne participant à un atelier régional sur la femme a mis en exergue, dimanche à Amman (Jordanie), les efforts de l'Etat en matière d'autonomisation politique, sociale et économique de la femme et sa protection contre toutes formes de discrimination et de violence. L'Algérie a été même pionnière au niveau des pays arabes en matière d'autonomisation politique, sociale et économique de la femme et de sa protection contre toutes formes de discrimination et de violence, une politique que traduisent ses acquis notamment au niveau des assemblées élues, ont souligné les sous directrices au Ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, Allan Aicha et Mokadem Amel lors de cet atelier Le respect des chartes internationales des droits de l'Homme en général et des droits de la femme en particulier est consacré dans la Constitution qui garantit les libertés fondamentales et les droits de l'homme et l'égalité entre les citoyens", a indiqué Mme Allan. Elle a mis en avant dans ce sens le code électoral qui consacre le principe de l'égalité des sexes en termes de candidature et d'élection sans distinction aucune, ajoutant que la participation de la femme à la vie politique a connu une progression qualitative grâce aux réformes initiées par le président Bouteflika.

Depuis l'application du système de quota en matière de représentation féminine, le nombre des femmes à l'Assemblée populaire nationale (APN) qui compte 462 députés a grimpé de 30 à 146 élues, soit 31,60%, classant l'Algérie première au niveau arabe et 25<sup>e</sup> à l'international.

Concernant l'autonomisation économique, Mme Mokadem a indiqué que la politique adoptée par le gouvernement en matière d'emploi a consolidé la présence de la femme dans le monde du travail.

Organisée par Ligue des pays arabes en collaboration avec l'ONU- Femmes, cette rencontre régionale a pour but d'appuyer les efforts des mécanismes nationaux en charge de la femme dans le monde arabe. Cette atelier s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la Ligue arabe et l'ONU- Femmes pour la mise en place et l'application des décisions du Conseil de sécurité, les stratégies relatives à la femme, la sécurité et la paix y compris la résolution 1325 (2000).

## ALGÉRIE - CHINE

## Lancement réussi d'Alcomsat-1: le Président Bouteflika et son homologue chinois échangent les félicitations

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika et son homologue chinois, Xi Jinping ont échangé les félicitations suite au lancement réussi du premier satellite algérien "Alcomsat-1" depuis la Chine, estimant que ce succès est "le couronnement d'un travail sérieux de longue haleine" entre l'Algérie et la Chine dans le domaine des technologies spatiales, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Cette réalisation est "le fruit d'un partenariat scientifique réussi entre l'Agence spatiale algérienne (ASAL) et plusieurs instances scientifiques chinoises", a précisé le communiqué.

Dans son message à son homologue chinois, le Président Bouteflika a salué la "qualité des relations bilatérales algéro-chinoises" que les deux pays ont décidé en 2014 de promouvoir en "partenariat stratégique global", estimant que cette réalisation était "le couronnement d'un travail sérieux de longue haleine entre l'Algérie et



la Chine dans le domaine des technologies spatiales", indique-t-on de même source.

Le chef de l'Etat a exprimé sa profonde considération à la République populaire de Chine pour

sa disponibilité à assurer le transfert de la technologie dans un domaine très développé qu'est celui des TIC.

Pour sa part, le président chinois a félicité le Président Bouteflika pour le lancement réussi d'"Alcomsat-1", saluant le rôle des techniciens algériens dans la réussite de ce projet.

Le Président chinois s'est félicité des "relations d'amitié profondes" qui lient l'Algérie et la Chine, estimant que l'Algérie est un "partenaire stratégique de premier rang".

## SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT SUR LE CLIMAT "ONE PLANET SUMMIT"

## M. Messahel prend part mardi à Paris au Sommet sur le Climat (MAE)

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, représentant du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prendra part, mardi à Paris, au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Climat "One planet Summit", indique lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Ce Sommet, qui est organisé conjointement par le Président français, Emmanuel Macron, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio

Guterres et le Président du Groupe de la Banque Mondiale, Jim Yong Kim, "marquera la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris sur le Climat, le 12 décembre 2015". Cet événement, à caractère international, "a pour objectif de donner une plus grande im-

pulsion politique à la lutte contre les changements climatiques".

Il vise, en outre, à explorer les voies et moyens de mobiliser la finance publique et privée au service de l'action pour le climat, notamment dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

## FRANCE - ALGÉRIE

## Soins de santé des Algériens en France : un projet de loi à l'étude à l'Assemblée française

Un projet de loi autorisant l'approbation du protocole annexe à la convention générale entre la France et l'Algérie sur la sécurité sociale du 1<sup>er</sup> octobre 1980, relatif aux soins de santé dispensés en France aux ressortissants algériens, sera examiné prochainement à l'Assemblée française, a-t-on appris lundi de l'information parlementaire.

Ce texte, qui concerne les assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie, a pour objet d'inscrire, à l'avenir, l'accueil des patients algériens dans les établissements hospitaliers français pour "des soins programmés dans un cadre administratif unifié", a-t-on précisé.

"Il est conçu pour couvrir potentiellement la plus grande partie de la population algérienne, donc limiter le nombre d'Algériens venant se faire soigner en dehors d'un cadre organisé, et a assorti d'un système rigoureux et centralisé d'établissement et de paiement par la sécurité sociale algérienne des frais médicaux", a-t-on expliqué, soulignant à cet effet que les litiges et les difficultés qui existaient auparavant "devraient être fortement réduits".

Pour rappel, le protocole de soins entre les gouvernements algérien et français a été signé le 10 avril 2016, ainsi qu'un arrangement administratif sur les soins des Algériens dans les hôpitaux de France, pour permettre de "prévenir des contentieux financiers".

Le contentieux qui existait entre la France et l'Algérie a été résolu grâce à un accord entre l'AP-HP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris) et les autorités algériennes sous l'égide des gouvernements français et algériens.

Selon le rapporteur de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée française, Michel Fanget, le nouveau protocole "devrait permettre de resserrer nos liens avec le peuple algérien en répondant mieux à ses besoins dans ce domaine essentiel qu'est la santé".

L'un des objectifs majeurs du texte est de sécuriser la facturation et le recouvrement des frais médicaux des patients algériens soignés en France.

Il met à la charge de la CNAS (Caisse nationale des assurances sociales) le rapatriement des patients ou de leur dépouille, ainsi que les

soins prodigués avant ce rapatriement après un rejet d'une demande de prolongation de soins.

Le tarif de prise en charge sera le "tarif journalier des prestations le plus majoré applicable aux patients relevant d'une sécurité sociale coordonnée avec la législation française en application d'un accord international". Il correspond au prix de journée facturé par les hôpitaux aux patients étrangers relevant d'un accord de coordination. Selon le nouveau protocole, la CNAS remboursera les frais réels à partir des relevés de dépenses et des comptes rendus hospitaliers transmis par un organisme de liaison français. Les remboursements par la CNAS seront effectués dans un délai de trois mois sur la base d'un décompte global semestriel des créances et pour limiter les décalages de trésorerie, la caisse algérienne devra verser pour chaque exercice des avances sur la base de 35 % du montant des créances soldées.

Le projet de loi recommande aux consulats français en Algérie de "jouer le jeu" en délivrant "rapidement" des visas aux patients qui s'inscriront dans le dispositif.

## ALGÉRIE - INDONÉSIE

## M. Temmar et l'ambassadrice d'Indonésie examinent les moyens de coopération dans les domaines de l'habitat et l'urbanisme

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a reçu dimanche à Alger l'ambassadrice d'Indonésie en Algérie, Safira Machrusah, avec laquelle il a évoqué les relations de coopération qui lient les deux pays dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme ainsi que les moyens de leur renforcement, a indiqué un communiqué du ministère de l'Habitat. Les deux parties se sont félicitées du niveau des relations de coopération bilatérale, s'engageant à les consolider davantage dans l'avenir, particulièrement dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme, ajoute la même source.

Appeler que le volume de l'échange commercial entre les deux pays s'élève à 600 millions de dollars par an. Mme Machrusah avait visité auparavant plusieurs wilayas où elle s'est enquis des opportunités de partenariat et de coopération dans nombreux domaines.